

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES**

## **DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2020/46**

**PUBLIE LE Lundi 16 novembre 2020**

## Avis de Publication

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2020-46 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr), en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus  
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 16/11/2020

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



## **SOMMAIRE**

- I Délibération du Bureau Communautaire du : Néant**
- II Délibération du Conseil Communautaire du 05 novembre 2020**
- III Arrêtés et Décisions du Président du 16 novembre 2020**

# I

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

## II

# **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 05 novembre 2020**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**N° 01C\_05\_11\_2020**  
**VOTE SUR LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

L'article 8 du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en référence à l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver la tenue de la séance du Conseil communautaire à huis clos.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

N° 02C\_05\_11\_2020

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS- RAPPORT 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR L'EXERCICE 2019

Conformément à l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), «(...) le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente (...) à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets destiné notamment à l'information des usagers».

Il est joint en annexe de la présente délibération.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°200-404 du 11 mai 2000 relatif au RPQS d'élimination des déchets fixe la liste des indicateurs techniques et financiers qui figurent dans le RPQS.

#### **Les principaux indicateurs du RPQS 2020 pour l'exercice 2019 sont :**

- le tonnage des déchets collectés, traités et valorisés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en 2019 est de 74 224 Tonnes (T) soit 656 kg par habitant (79 323 T en 2018), soit une baisse de 5 099 T soit – 6,4% ;
- 48,7% soit 36 159 T des déchets sont valorisés : par compostage (9,5%), par apport volontaire en déchetterie (20,1%), par recyclage des papiers-emballages-verre (15,7%) et 3,4% grâce à la valorisation pour moitié des encombrants ;
- 51,3%, soit 38 065 T, des déchets restants sont enfouis en centre de stockage pour un coût de 119,3 € TTC la tonne ;
- Le coût total de la compétence s'élève à 16 441 367 euros (amortissement inclus, 1 173 063 euros) soit 145 euros par habitant et les recettes à 9 870 720 euros. Les budgets général et annexe de la CAB couvrent donc 6 570 647 euros soit 40% du coût total.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élève à 8 131 862 € (72 € par habitant) et les subventions et ventes à 1 738 858 €.

**Après avis de la commission, Politiques de l'eau et développement balnéaire – Gestion et valorisation des déchets ménagers du 21 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

- d'approuver le RPQS 2020 pour l'exercice 2019 pour le service de Gestion des déchets ménagers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Brigitte PASSEBOSC**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## POLITIQUE DE L'EAU

N° 03C\_05\_11\_2020

### EAU - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) POUR L'EXERCICE 2019

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers (...)* ».

Ce rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) EAU POTABLE est destiné notamment à améliorer l'information du public. Il est distinct du rapport annuel établi par le délégataire. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : « *la commission (Consultative des Services Publics Locaux) examine chaque année sur le rapport de son président (...) le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (...) visé à l'article L. 2224-5* ».

Les articles D2224-1 et suivants du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le RPQS. Par ailleurs, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit transmettre dans le cadre du RPQS certains indicateurs à l'ONEMA, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par voie électronique.

#### **Les principaux indicateurs du RPQS 2019 sont les suivants :**

Le service d'eau potable compte :

- 9 installations de production,
- 28 réservoirs,
- 735 km de réseau de distribution et 42 km de réseau d'adduction.

#### **Mode de gestion**

Le service d'eau potable est exploité en délégation de service public (DSP). Le délégataire du service est VEOLIA et la convention qui le lie à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a débuté le 1er juin 2013 pour une durée de 12 ans.

#### **Production/consommation**

La production d'eau potable a été assurée en 2019 à :

- 43% par les galeries captantes du Molinet et de Tingry,
- 26% par la prise d'eau de surface de la Liane,
- 32% par différents forages.

Le volume d'eau vendu en 2019 est de 6 123 959 m<sup>3</sup> dont 4 927 948 m<sup>3</sup> vendus aux abonnés domestiques. On constate une baisse de 0,7% du volume vendu par rapport à 2018. Le nombre d'abonnés est de 58 644, soit 408 abonnés de plus qu'en 2018.

#### **Protection des ressources en eau**

L'indice global d'avancement de la mise en place des périmètres de protection est de 65.

#### **Qualité de l'eau**

En 2019, 100% des prélèvements étaient microbiologiques et 98,1% des prélèvements étaient conformes pour les paramètres physico-chimiques (3 non conformités).

### Indicateurs de performance

- Rendement du réseau : 82,3% (85,9 % en 2018)
- Indice linéaire de perte en réseau : 5,27 m3/km/jour (4,06 m3/km/jour en 2018)
- Taux moyen de renouvellement sur 5 ans : 1,1% du réseau.

### Qualité du service aux usagers

- Respect du délai maximal d'ouverture des branchements (fixé à 1 jour dans le règlement du service) : 100% (100% en 2018),
- Taux de réclamation : 0,48 pour 1 000 abonnés (0,09 en 2018),
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente : 2,28 % (1,68 en 2018).

### Travaux de renouvellement réalisés par le Délégué

- Renouvellement de 5 698 ml de réseau (8 323 ml en 2018),

### Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

Le CARE pour l'année 2019 affiche un résultat positif de 112 137 € (résultat net après impôt).

### Travaux de renouvellement réalisés par la CAB

- Renouvellement de 492 branchements en plomb en 2019 (620 branchements plomb en 2018)

### Prix de l'eau

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix de l'eau potable (hors assainissement) est de 1,90€ TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (1,90€ TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

**Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 21 septembre 2020,**

**Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 24 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide:**

**- d'approuver le RPQS 2020 pour l'exercice 2019 pour le service EAU POTABLE.**

ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Pour	Contre	Abstention
<b>58</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## POLITIQUE DE L'EAU

N° 04C\_05\_11\_2020

### EAU - RAPPORT ANNUEL 2020 DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA POUR L'EXERCICE 2019

**L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP)** dispose que :

*Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).*

**L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** précise que :

*Dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du CCP, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article **L1413-1 CGCT** : «*la commission (Consultative des Services Publics Locaux) examine chaque année sur le rapport de son Président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public*».

Par ailleurs, les articles **R3131-2 et suivants du CCP** fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport annuel du délégataire (RAD).

**Les principaux indicateurs du RAD 2020 pour l'exercice 2019 du délégataire VEOLIA sont les suivants :**

Le service d'eau potable compte :

- 9 sites de production,
- 28 réservoirs,
- 735 km de réseau de distribution et 42 km de réseau d'adduction.

#### **Mode de gestion**

Le service d'eau potable est exploité en délégation de service public (DSP). Le délégataire du service est VEOLIA et la convention qui le lie à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a débuté le 1er juin 2013 pour une durée de 12 ans.

#### **Production / Consommation**

La production d'eau potable a été assurée en 2019 à :

- 43% par les galeries captantes du Molinet et de Tingry,
- 26% par la prise d'eau de surface de la Liane,
- 32% par différents forages.

Le volume d'eau vendu en 2019 est de 6 123 959 m<sup>3</sup> dont 4 927 948 m<sup>3</sup> vendus aux abonnés domestiques. On constate une baisse de 0,7% du volume vendu par rapport à 2018. Le nombre d'abonnés est de 58 644, soit 408 abonnés de plus qu'en 2018.

#### **Protection des ressources en eau**

L'indice global d'avancement de la mise en place des périmètres de protection est de 65.

## Qualité de l'eau

En 2019, 100% des prélèvements étaient conformes pour les paramètres microbiologiques et 98,1% des prélèvements étaient conformes pour les paramètres physico-chimiques (3 non conformités).

### Indicateurs de performance

- Rendement du réseau : 82,3% (85,9% en 2018)
- Indice linéaire de perte en réseau : 5,27 m3/km/jour (4,06 m3/km/jour en 2018)
- Taux moyen de renouvellement sur 5 ans : 1,1% du réseau.

### Qualité du service aux usagers

- Respect du délai maximal d'ouverture des branchements (fixé à 1 jour dans le règlement du service) : 100% (100% en 2018),
- Taux de réclamations : 0,48 pour 1 000 abonnés (0,09 en 2018),
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente : 2,28 % (1,68 en 2018).

### Travaux de renouvellement réalisés par le Délégué

- Renouvellement de 5 698 ml de réseau (8 323 ml en 2018),

### Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

Le CARE pour l'année 2019 affiche un résultat positif de 112 137 € (résultat net après impôt).

### Prix de l'eau

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix de l'eau potable (hors assainissement) est de 1,90€ TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (1,90€ TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

**Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 21 septembre 2020,**

**Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 24 septembre 2020,**

**Le CONSEIL :**

**- Prend acte du RAD 2020 pour l'exercice 2019 pour le service EAU POTABLE.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## ASSAINISSEMENT

N° 05C\_05\_11\_2020

### ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS) EXERCICE 2019

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), «*le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers (...) Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article* ».

Ce rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) ASSAINISSEMENT est destiné notamment à améliorer l'information du public. Il est distinct du rapport annuel établi par le délégataire. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : «*la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président (...) le rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement (...) visés à l'article L2224-5*».

Les articles D2224-1 et suivants du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le RPQS. Par ailleurs, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit transmettre dans le cadre du RPQS certains indicateurs à l'ONEMA, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par voie électronique.

**Les points principaux des RPQS 2020 pour l'exercice 2019 assainissement sont les suivants :**

#### **1) COLLECTE DES EAUX USÉES**

Toutes les communes de la CAB, hormis Echinghen et Pittefaux sont concernées par l'assainissement collectif.

La collecte des eaux usées est gérée en délégation de service (DSP) par Veolia pour les communes de Boulogne-sur-Mer, Condette, Dannes, Equihen Plage, Hesdigneul les Boulogne, Hesdin l'Abbé, Isques, Le Portel, Nesles, Neufchâtel Hardelot, Outreau, Saint Étienne au mont, Saint Léonard, Saint Martin Boulogne, Wimereux et Wimille.

Les communes de Baincthun, La Capelle les Boulogne, Conteville les Boulogne et Pernes les Boulogne sont gérées en régie par les services de la CAB.

Le service en quelques chiffres pour 2019 :

- 55 417 abonnés,
- 507 km de réseaux de collecte dont 471 km de réseaux gravitaires,
- 190 postes de refoulement,
- 500 désobstructions de réseaux, soit 9 désobstructions/1 000 abonnés,

- 44 147 ml de réseaux curés, soit 8,7 % du linéaire total,
- 11 978 ml de réseaux inspectés soit 2,4 % du linéaire total,
- 50 points noirs, soit 9,9 points noirs sur 100 km.

En 2019, la CAB a réalisé les investissements suivants :

- Boulogne-sur-Mer – Démarrage de la construction d'un bassin de stockage de 12 600 m<sup>3</sup> sous la Place de France (travaux 2018/2019). Coût 11 272 000 € HT.
- Baincthun – Impasse des merisiers – Extension du réseau d'eau pluviales sur 35 ml et la création de deux branchements. Coût 15 500 €.
- Boulogne-sur-Mer – Fin de la construction d'un bassin de stockage de 12 600 m<sup>3</sup> sous la Place de France (travaux 2018/2019). Coût 11 272 000 € HT.
- Boulogne-sur-Mer – Désodorisation et réfection du bardage du poste principal PR A. Coût 150 000 €.
- Equihen Plage – rue du Battez – Extension du réseau d'eau pluviale sur 94 ml. Coût 55 000€.
- Hesdin l'abbé – rue du marais – Extension des réseaux d'assainissement sur 651 ml et des réseaux d'eaux pluviales sur 639 ml avec la création de 2 postes de refoulement, 45 branchements d'eaux usées et 53 branchements d'eaux pluviales. Coût 525 000 €
- Le Portel – rue des canadiens – Renouvellement d'un réseau unitaire sur 86 ml avec reprise de 6 branchements. Coût 39 000 €.
- Saint Etienne au mont – rue Varlin – Déconnexion de sources et d'avaloirs raccordés sur le réseau d'eaux usées par création d'un réseau d'eaux pluviales sur 377 ml. Coût 222 000 €.
- Des études diagnostiques ont été finalisées sur les systèmes d'assainissement de La Capelle, d'Equihen Plage et d'Outreau/le Portel. Coût 264 000 €.
- Mise à niveau ou renouvellement de 40 tampons de regard dans le cadre d'opérations de voirie.

En 2019, Veolia a réalisé les investissements suivants :

- Neufchâtel Hardelot – rue des anglais – Renouvellement du réseau d'assainissement sur 407 ml et la reprise de 6 branchements. Coût 146 800 €.
- La mise à niveau ou le remplacement de 55 tampons.

## **2) STATION D'ÉPURATION (STEP)**

La CAB dispose d'un patrimoine de 12 STEP ayant des capacités de traitement variant de 180 000 Équivalents habitants (EH) à 360 EH. L'ensemble de ces sites est géré en délégation de service public par Veolia.

Le volume traité par les STEP de la CAB est de 12 229 675 m<sup>3</sup> en 2019.

La quantité de boues produites en tonnes de matières sèches est de 4 568,40 tonnes pour l'année 2019. Ces boues ont été évacuées à 100% par des filières conformes à la réglementation (incinération, compostage, épandage).

Les STEP de plus de 2000 EH sont soumis à des objectifs de rejets indiqués dans leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation. Les résultats de leur performance pour l'année 2019 sont les suivants :

	Taux de conformité des performances
Seliane	95 %
Step d'Equihen Plage	100 %
Step de Isques	100 %
Step de Landacres	85 %
Step Le Portel	94 %
Step de Nesles	100 %
Step de Wimereux	77 %

### **3) SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT**

Les systèmes d'assainissement (réseaux + STEP) sont évalués par la Police de l'eau, conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Les résultats sont les suivants :

Système d'assainissement	Au niveau national	Au niveau local	Commentaires
Baincthun	Conforme	Conforme	
Seliane	Conforme	Conforme	
Conteville les Boulogne	Conforme	Conforme	
Equihen Plage	Conforme	Non Conforme	La STEP ne traite pas le phosphore, des travaux doivent être entrepris en 2020-2021
Isques	Conforme	Conforme	
l'Inqueterie	Conforme	Conforme	
La Capelle les Boulogne	Conforme	Conforme	
Landacres	-	-	
Le Portel	Non Conforme	Non Conforme	Les volumes déversés par les déversoirs d'orage sont supérieurs aux normes réglementaires (> à 5 % par an)

### **4) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Le nombre d'abonnés du SPANC est de 2 470.

En 2019, le SPANC a réalisé :

- 32 contrôles de conception,
- 29 contrôles de bonne exécution,
- 434 diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien.

## **5) FINANCEMENT DU SERVICE**

### Prix de l'eau

Avec la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CAB a mené une réflexion d'harmonisation du prix de l'assainissement sur 5 ans pour la part collecte des eaux usées. Ainsi, un tarif unique, pour la part du délégataire et pour la part collectivité, pourra être atteint en 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix de l'assainissement varie de 2,82 € TTC/m<sup>3</sup> à 4,65 € TTC/m<sup>3</sup>. Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le montant de la part assainissement varie donc de 337,89 € à 558,67 € TTC.

Pour le SPANC, les tarifs des différents contrôles, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont les suivants :

	<b>Prix en Euros HT</b>
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	43,59
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	106,54
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	71,92
Contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes avant cession immobilière	129,10
Visite supplémentaire dûment justifiée, non prévue par le protocole du cahier des charges	43,73

### Subventions aux usagers

La CAB a signé avec l'agence de l'eau Artois Picardie une convention pour le financement des raccordements aux réseaux de collecte des eaux usées. C'est ainsi qu'en 2019 :

- 63 usagers ont bénéficié d'une aide aux raccordements aux réseaux de collecte pour un montant total de 68 088 €.

### CARE (Comptes annuels de résultats)

Les CARE du délégataire affichent les résultats suivants :

- contrats réseaux : 358 863,00 €,
- contrats STEP : - 815 915,00 €,
- contrat SPANC : 1 461,00 €.

**Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 21 septembre 2020,**

**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 24 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver les RPQS 2020 pour l'exercice 2019 pour le service Assainissement.**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>58</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Olivier BARBARIN**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## ASSAINISSEMENT

N° 06C\_05\_11\_2020

### ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2020 DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA POUR L'EXERCICE 2019

**L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP)** dispose que : *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).*

**L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT)** modifié par le code précise que : *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du CCP, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article **L1413-1 CGCT** : *«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public».*

Par ailleurs, les articles R3131-2 et suivants du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport annuel du délégataire (RAD).

**Les points principaux des RAD 2020 pour les exercices 2019 assainissement sont les suivants :**

#### **1) COLLECTE DES EAUX USÉES**

Toutes les communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), hormis Echinghen et Pittefaux sont concernées par l'assainissement collectif.

La collecte des eaux usées est gérée en délégation de service (DSP) avec Veolia pour les communes de Boulogne-sur-Mer, Condette, Dannes, Equihen-Plage, Hesdigneul-les-Boulogne, Hesdin l'Abbé, Isques, Le Portel, Nesles, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Saint Étienne-au-Mont, Saint Léonard, Saint Martin-Boulogne, Wimereux et Wimille.

Les communes de Baincthun, La Capelle-les-Boulogne, Conteville-les-Boulogne et Pernes-les-Boulogne sont gérées en régie par les services de la CAB.

Veolia est également en charge de la gestion des réseaux d'eaux pluviales sur les communes de Boulogne-sur-Mer, Dannes, Equihen-Plage, Hesdigneul-les-Boulogne, Hesdin l'Abbé, Isques, Le Portel, Outreau, Saint Étienne-au-Mont, Saint Léonard et Saint Martin-Boulogne.

Le service en quelques chiffres pour 2019 :

- 55 417 abonnés,
- 507 km de réseaux de collecte dont 471 km de réseaux gravitaires,
- 190 postes de refoulement,
- 500 désobstructions de réseaux, soit 9 désobstructions/1 000 abonnés,
- 44 147 ml de réseaux curés, soit 8,7% du linéaire total,
- 11 978 ml de réseaux inspectés soit 2,4% du linéaire total,

- 50 points noirs, soit 9,9 points noirs sur 100 km.

En 2019, Veolia a réalisé les investissements suivants :

- Neufchâtel-Hardelot – rue des anglais – Renouvellement du réseau d’assainissement sur 407 ml et la reprise de 6 branchements. Coût 146 800 €,
- La mise à niveau ou le remplacement de 55 tampons.

## **2) STATION D'ÉPURATION**

La CAB dispose d’un patrimoine de 12 stations d’épuration (STEP) ayant des capacités de traitement variant de 180 000 Équivalents habitants (EH) à 360 EH. L’ensemble de ces sites est géré en délégation de service public par Veolia.

Le volume traité par les STEP de la CAB est de 12 229 675 m<sup>3</sup> en 2019.

La quantité de boues produites en tonnes de matières sèches est de 4 568,40 tonnes pour l’année 2019. Ces boues ont été évacuées à 100% par des filières conforme à la réglementation (incinération, compostage, épandage).

Les STEP de plus de 2000 EH sont soumises à des objectifs de rejets indiqués dans leurs arrêtés préfectoraux d’autorisation. Les résultats de leur performance pour l’année 2019 sont les suivants :

	Taux de conformité des performances
Seliane	95 %
Step d’Equihen Plage	100 %
Step de Isques	100 %
Step de Landacres	85 %
Step Le Portel	94 %
Step de Nesles	100 %
Step de Wimereux	77 %

## **3) SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT**

Les systèmes d’assainissement (réseaux+STEP) sont évalués par la Police de l’eau, conformément à l’arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Les résultats sont les suivants :

Système d’assainissement	Au niveau national	Au niveau local	Commentaires
Baincthun	Conforme	Conforme	
Seliane	Conforme	Conforme	
Conteville les Boulogne	Conforme	Conforme	
Equihen Plage	Conforme	Non Conforme	La STEP ne traite pas le phosphore, des travaux doivent être entrepris en 2020-2021
Isques	Conforme	Conforme	

L'Inqueterie	Conforme	Conforme	
La Capelle les Boulogne	Conforme	Conforme	
Landacres	-	-	
Le Portel	Non Conforme	Non Conforme	Les volumes déversés par les déversoirs d'orage sont supérieurs aux normes réglementaires (> à 5 % par an)

#### **4) SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Le nombre d'abonnés du SPANC est de 2 470.

En 2019, le SPANC a réalisé :

- 32 contrôles de conception,
- 29 contrôles de bonne exécution,
- 434 diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien.

#### **5) FINANCEMENT DU SERVICE**

##### Prix de l'eau

Avec la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CAB a mené une réflexion d'harmonisation du prix de l'assainissement sur 5 ans pour la part collecte des eaux usées. Ainsi, un tarif unique, pour la part du délégataire et pour la part collectivité, pourra être atteint en 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix de l'assainissement varie de 2,82 € TTC/m<sup>3</sup> à 4,65 € TTC/m<sup>3</sup>. Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le montant de la part assainissement varie donc de 337,89 € à 558,67 € TTC.

Pour le SPANC, les tarifs des différents contrôles, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont les suivants :

	<b>Prix en Euros HT</b>
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	43,59
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	106,54
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	71,92
Contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes avant cession immobilière	129,10
Visite supplémentaire dûment justifiée, non prévue par le protocole du cahier des charges	43,73

##### CARE (Comptes annuels de résultats d'exploitation)

Les CARE du délégataire affichent les résultats suivants :

- contrats réseaux : 358 863,00 €,
- contrats STEP : - 815 915,00 €,
- contrat SPANC : 1 461,00 €.

**Après avis de la Commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 21 septembre 2020,**

**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 24 septembre 2020,**

**Le CONSEIL :**

- **Prend acte du RAD 2020 de Veolia pour l'exercice 2019 pour le service Assainissement.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JUILIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## ASSAINISSEMENT

N° 07C\_05\_11\_2020

### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE BOULOGNE-SUR-MER ET HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE - RAPPORT SUR LES MODES DE GESTION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Au titre de sa compétence « ASSAINISSEMENT », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) gère le service public de l'assainissement collectif (collecte des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le transfert de la compétence des réseaux d'assainissement des communes à la CAB a entraîné le transfert automatique de l'ensemble des contrats que les communes avaient conclu avec des prestataires.

Dans ce cadre, une convention de délégation de service public (DSP) conclue entre la ville de Boulogne-sur-Mer et Veolia et entrée en vigueur le 1er janvier 2008 a été transférée à la CAB. Cette convention a été étendue aux réseaux d'assainissement de la commune d'Hesdigneul par un avenant entré en vigueur le 08 novembre 2018.

Actuellement, cette DSP comprend :

- l'exploitation du service dont notamment l'entretien et la surveillance des installations,
- la réalisation des travaux mis à la charge du délégataire,
- la facturation,
- les relations avec les usagers du service,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service,
- le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- une astreinte pouvant être contactée en cas d'urgence 24h/24.

Cette convention arrive à terme le 31 décembre 2021. Il y a donc lieu de statuer dès à présent sur le mode de gestion du réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Boulogne-sur-Mer et d'Hesdigneul.

A cette fin, la CAB a rédigé un rapport joint à la présente délibération qui révèle que, étant donné la spécificité de cette mission et sachant que des entreprises spécialisées possèdent la compétence pour assurer l'exploitation de ce type de service, il ressort que la DSP est la solution la plus avantageuse pour la CAB. Une procédure de mise en concurrence sera lancée prochainement sous la forme d'un lot unique :

Convention de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du service  
d'assainissement collectif (collecte, transport des eaux usées et gestion des eaux pluviales)  
des communes de Boulogne-sur-Mer et Hesdigneul-Les -Boulogne

La nouvelle DSP pourrait dans ce cas prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour rappel, l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriale (CGCT) indique que *les assemblées délibérantes des collectivités locales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public*

local, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L1413-1, elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Par ailleurs, l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les Comités Techniques (CT) sont consultés, pour avis, notamment sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Le CT est notamment consulté lorsqu'une collectivité envisage de déléguer ou de renouveler la délégation de gestion d'un service à une société privée, quand bien même la délégation n'emporte aucune modification des effectifs de la collectivité ou du statut des agents affectés au service, dans la mesure où elle concerne l'organisation générale et les conditions de fonctionnement de la collectivité et de ses services.

**Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire, Gestion et valorisation des déchets ménagers du 21 septembre 2020,**

**Après avis du comité technique du 30 septembre 2020,**

**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 24 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver le contenu des caractéristiques générales des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur les modes de gestion ci-joint, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Président ou son représentant d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;**
- **d'approuver le lancement d'une mise en concurrence ayant pour cadre la procédure de délégation de service public au sens du code de la commande publique pour la gestion du service d'assainissement collectif des communes de Boulogne-sur-Mer et d'Hesdigneul,**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et de signer toutes les pièces administratives, techniques et financières à cet effet.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Olivier BARBARIN**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**ZONES ET PATRIMOINE ECONOMIQUES, PEPINIERS, CATEGORIE**  
**N° 08C\_05\_11\_2020**  
**PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE LA CAB - AJUSTEMENT DU MODE DE**  
**FONCTIONNEMENT ET DE LA TARIFICATION**

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) dispose et gère en direct deux pépinières d'entreprises, Créamanche et Haliocap.

Les pépinières ont pour rôle de favoriser la réussite des créations d'entreprise, en offrant des solutions aux entrepreneurs qui leur permettront de diminuer les obstacles au bon déroulement de leur projet : locaux adaptés à des conditions préférentielles, des services de qualité, un accompagnement en continu et le bénéfice d'un réseau.

Les tarifs pratiqués par les pépinières sont généralement inférieurs à ceux du marché pour aider l'installation et le développement de ces jeunes entreprises. La CAB a fait le choix de proposer un faible tarif au démarrage, une progression au semestre pour atteindre un prix légèrement au-dessus du prix du marché, afin d'inciter les entreprises hébergées à quitter la pépinière au terme des 4 ans maximum autorisés.

La dernière mise à jour du mode de fonctionnement et de la tarification des pépinières date de janvier 2018. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

**Domiciliation d'entreprises :**

- Les créateurs qui souhaitent domicilier leur entreprise au sein des pépinières dans l'attente du passage de son dossier en comité d'experts :  
*Tarif : 1 200 € HT annuel soit 100 € HT mensuel*
- Les créateurs qui mettent fin à leur contrat d'hébergement prématurément :  
*Tarif : 360 € HT annuel soit 30 € HT mensuel / tarif appliqué pendant la durée initiale de la convention d'hébergement*
- Les créateurs qui quittent la pépinière au terme des 48 mois :  
*Tarif : 1 200 € HT annuel soit 100 € HT mensuel*

**Autres services :**

- Changement de barillet : 70 € HT pour la pépinière HALIOCAP et 60 € HT pour Créamanche
- Reproduction de clef : 35 € HT pour la pépinière HALIOCAP et 15 € HT pour Créamanche

Les annexes jointes ont été mises à jour et seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire du 10 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

- de valider la mise à jour de la tarification des p... du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les autres dispositions resten...
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte s'y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Patrick COPPIN**  
**Conseiller Délégué de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## CREMATORIUM

N° 10C\_05\_11\_2020

### RAPPORT ANNUEL 2020 DES ADMINISTRATEURS DE LA CAB À LA SEML PRESTATIONS FUNÉRAIRES INTERCOMMUNALES (PFI) DU BOULONNAIS - EXERCICE 2019

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :  
« les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

La Société d'Économie Mixte Locale « Prestations Funéraires Intercommunales du Boulonnais » a été créée le 04 février 2011 à l'initiative de Frédéric CUVILLIER.

Depuis mars 2015, la SEML PFI a étendu son champ d'activité et propose des services de Pompes Funèbres et chambres funéraires au 84 Avenue John Kennedy à Boulogne-sur-Mer.

Le rapport placé en annexe est distinct du rapport annuel du délégataire de service public pour la gestion du Crématorium Le Rivage.

**Après avis de de la commission Politiques solidaires, Économie sociale et solidaire,  
Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du  
voyage et Sports en date du 22 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver le rapport annuel 2020 des administrateurs de la SEML PFI  
pour l'exercice 2019.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TÉLÉTRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Gwénaëlle LOIRE**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## CREMATORIUM

N° 11C\_05\_11\_2020

### CRÉMATORIUM LE RIVAGE - RAPPORT ANNUEL 2020 DU DÉLÉGATAIRE SEM PRESTATIONS FUNÉRAIRES DU BOULONNAIS (PFI) POUR L'EXERCICE 2019

**L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que :** *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

**L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que :** *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique susmentionnée, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article **L1413-1 CGCT** : *«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public ».*

Par ailleurs, les articles **R3131-2 et suivants** du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

**Les points principaux du RAD 2020 pour l'exercice 2019 pour la gestion du délégataire SEM PFI pour le crématorium Le Rivage sont les suivants :**

#### COMPTE-RENDU TECHNIQUE

Date de mise en service = 18 février 2013

Durée de la convention de DSP = 12 ans

Délégataire de service public = Prestations Funéraires Intercommunales

#### **1.1 Evolution de l'activité :**

Volume crémation

ANNEE	CHIFFRE PREVISIONNEL	CREMATIONS EFFECTIVES	% DE REALISATION PAR RAPPORT AU PREVISIONNEL	ECART
2016	945	967	+2 %	+ 22
2017	1021	1136	+11,2 %	+ 115
2018	1103	1230	+11,5 %	+ 127
2019	1191	1350	+13,3 %	+159

Autres activités

ANNEE	DISPERSIONS	CAVURNES
2016	46	0
2017	74	4
2018	88	3

## 1.2 Modifications de l'organisation du service :

2019	Un nouvel appareil de crémation de type FT III du constructeur Facultative Technologies a été mis en service le 25 février 2019. L'appareil GEM Matthews a été mis à l'arrêt le 23 février 2019. La SEM PFI du Boulonnais a signé un contrat de maintenance préventive et curative pour une durée de 48 mois avec le fabricant. Ce service est assuré par FT France basé dans l'Aube. Dans le cadre du référé initié par l'autorité déléguante devant le Tribunal Administratif de Lille, contre le constructeur de l'appareil de crémation (la société Gem Matthews), le Tribunal Administratif a mandaté un sapiteur dont la mission est d'analyser les préjudices financiers des parties.
------	--

## 2 COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1 Compte annuel de résultat

	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	PREVISIONNEL 2019
<b>PRODUITS</b>					
Crémations	555 877 €	668 475 €	722 752 €	795 858 €	735 999 €
Cérémonies	2 103 €	2 186 €	1 936 €	1 133 €	61 470 €
Destination des cendres	2 814 €	5 872 €	6 682 €	5 838 €	8 964 €
Autres produits	0 €	20 487 €	8 845 €	11 511 €	2 160 €
<b>Total produits</b>	<b>560 793 €</b>	<b>697 020 €</b>	<b>740 215 €</b>	<b>814 340 €</b>	<b>808 593 €</b>
<b>CHARGES</b>					
Achats	59 660 €	61 901 €	63 126 €	62 657 €	82 315 €
Services extérieurs	116 984 €	75 850 €	81 618 €	90 123 €	185 334 €
Autres services extérieurs	55 189 €	58 154 €	84 330 €	79 083 €	69 710 €
Impôts et taxes	18 676 €	21 592 €	19 235 €	23 663 €	20 220 €
Charges de personnel	189 795 €	220 121 €	223 025 €	234 563 €	227 486 €
Redevance	170 000 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €
Indemnité	- 120 670 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements et provisions	21 473 €	22 026 €	21 509 €	- 12 191 €	14 016 €
Amortissements techniques	3 460 €	3 460 €	3 683 €	3 791 €	4 866 €
<b>Total charges</b>	<b>514 567 €</b>	<b>633 104 €</b>	<b>666 526 €</b>	<b>651 689 €</b>	<b>773 946 €</b>
<b>RESULTAT avant intéressement</b>	<b>46 225 €</b>	<b>63 914 €</b>	<b>73 689 €</b>	<b>162 651 €</b>	<b>34 647 €</b>
Redevance variable	0 €	0 €	0 €	*37 000 €	0 €
<b>RESULTAT NET</b>	<b>46 225 €</b>	<b>63 914 €</b>	<b>73 689 €</b>	<b>125 651 €</b>	<b>34 647 €</b>

\*Provision

Ensemble des résultats avant intéressement depuis le début de la délégation de service public.

ANNEE	PREVISIONNEL	REALISE	ECART
2013	- 94 302 €	- 85 386 €	+ 8 916 €
2014	- 92 562 €	- 75 546 €	+ 17 016 €
2015	- 63 510 €	- 10 762 €	+ 52 748 €
2016	- 33 117 €	+ 46 225 €	+ 79 342 €
2017	- 27 479 €	+ 63 914 €	+ 91 393 €
2018	+ 25 254 €	+ 73 689 €	+ 48 435 €
2019	+ 34 647 €	+ 162 651 €	+ 128 004 €
<b>Cumuls</b>	<b>- 251 069 €</b>	<b>+ 174 785 €</b>	<b>+ 425 854 €</b>

## 2.2 État du programme contractuel d'investissements

NATURE	DECLENCHEMENT	ETAT
Détecteur rayon x	Première année	Fait
Mobilier spécifique	Première année	Fait
Caveaux à urnes	Première année / Taux de remplissage	Fait
Seconde ligne de crémation	Seuil de 1100 crémations / an	Annulé – Avenant N°8 au 01/01/2020
Couverture des circulations piétonnes	Seuil de 1400 crémations / an	Déclenché 2020 – Avenant N°8 au 01/01/2020
Construction d'un bâtiment de convivialité	Seuil de 1400 crémations / an	Seuil non atteint

## 2.3 Qualité de service

### Retour questionnaire

	TAUX DE RETOUR	TAUX DE SATISFACTION GENERALE	COMMENTAIRES
2016	66,77 %	98,24 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium.
2017	66,69 %	99,59 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium.
2018	62,7 %	99,33 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium. Végétalisation plus dense le long de la voie menant au centre commercial.
2019	56,86 %	98,93 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium. Végétalisation plus dense le long de la voie menant au centre commercial.

## 3 COMPTE RENDU D'ACTIVITE

### 3.1 Statistiques de fréquentation

#### Rayonnement

ANNEE	TOTAL	C.A.B.	%CAB	HORS C.A.B.	%HORS C.A.B.
2016	967	526	54,4 %	441	45,6 %
2017	1 136	471	41,5 %	665	58,5 %
2018	1230	505	41,1 %	725	58,9 %
2019	1350	466	34,5 %	884	65,5 %

### 3.2 Actions de communication

2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un agenda</li> <li>- Mise à jour site Internet</li> <li>- Renforcement référencement sur les pages jaunes et recherche sur Google</li> <li>- Mise en place de la cérémonie du Souvenir</li> <li>- Plus d'une dizaine d'insertions publicitaires</li> <li>- Plusieurs reportages dans la presse</li> <li>- 3 participations à des réunions de relation externe</li> </ul>
------	--

## 4 COMPTE RENDU DES MOYENS

### 4.1 Organigramme du personnel

2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur général : 1</li> <li>- Attaché de Direction : 1</li> <li>- Accueil et administration : 2</li> <li>- Comptabilité : 1</li> <li>- Maître de cérémonie : 2</li> <li>- Agent polyvalent de crématorium : 3</li> </ul>
------	--

#### Synthèse :

Pour la quatrième année consécutive, le résultat de l'activité du crématorium est positif et ceci en ayant changé l'outil de crémation. L'évolution du résultat reste en avance par rapport à la prévision contractuelle. La qualité du service reste haute.

Un avenant annulant la mise en place d'une seconde ligne de crémation et déclenchant l'équipement de la couverture de l'allée piétonne a été conclu fin 2019 pour une entrée en vigueur au 1 janvier 2020.

**Après avis de la commission Politiques Solidaires – Économie sociale et solidaire – Culture – Politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – Gens du voyage et sports du 22 septembre 2020**

**Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 24 septembre 2020**

#### Le CONSEIL :

**- Prend acte du RAD 2020 pour l'exercice 2019 de la SEM PFI pour le crématorium Le Rivage.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Gwénaëlle LOIRE**  
**La Vice-Présidente de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## SPORT

N° 12C\_05\_11\_2020

### HÉLICÉA - RAPPORT ANNUEL 2020 DU DÉLÉGATAIRE S-PASS POUR L'EXERCICE 2019.

**L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP)** dispose que :

*Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

**L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT)** précise que :

*Dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article **L1413-1 CGCT** : «*la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public*».

Par ailleurs, les **articles R3131-2 et suivants** fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

**Les points principaux des RAD 2020 pour l'exercice 2019 du délégataire S-PASS sont les suivants :**

A la suite d'une remise en concurrence de la DSP Hélicéa, le délégataire sortant, S-Pass, a été reconduit au 1<sup>er</sup> juin 2019 pour 6 ans et 7 mois sur la base d'un nouveau projet d'exploitation, et a donc présenté deux RAD, le premier jusqu'au 31 mai, le second à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**En 2019, la piscine a obtenu sa meilleure fréquentation depuis 5 ans.** Les travaux de reconstruction de la pataugeoire réalisés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en 2018 et le nouveau projet axé sur la qualité du service aux usagers ont produit une nouvelle dynamique positive.

La baisse de fréquentation 2019 en **patinoire** s'explique par la fermeture pendant 10 semaines pour remplacement du groupe froid par la CAB. La fréquentation du « public » hors scolaires est supérieure à celle de 2018, illustrant le nouvel élan impulsé par S-Pass (dont recrutement d'un nouvel animateur).

Conformément aux dispositions de la convention de DSP, le délégataire a rénové et réaménagé le hall d'accueil et reconverti l'ancien restaurant en espace fitness et cardio-training accessible avec les formules PASS. Il a aussi réalisé des aménagements aux abords du complexe.

Le tableau ci-dessous permet de comparer, au regard des éléments fournis par le délégataire, l'évolution des principaux indicateurs :

Hélicéa	2017	2018	<b>2019</b> Synthèse des 2
---------	------	------	-------------------------------

		Envoyé en préfecture le 16/11/2020	
		Reçu en préfecture le 16/11/2020	
		Affiché le	
		ID : 062-246200729-20201105-12C_05_11_2020-DE	
<b>Fréquentation totale (nb d'entrées)</b>	265 210		
Fréquentation tout public piscine	224 286	208 254	237 226
Fréquentation tout public patinoire	40 924	37 053	35 415
dont fréquentation scolaire totale	32 947	31 653	26 118
dont fréquentation scolaire piscine	24 416	25 814	22 662
dont fréquentation scolaire patinoire	8 531	5 839	3 456
<b>Indicateurs financiers</b>		<b>2018</b>	<b>2019</b>
Charges totales Hélicéa		2 061 159 € HT	2 212 362 € HT
Résultat net DSP		- 103 296 € HT	+ 5 848 € HT
<b>Coût de fonctionnement net annuel total à la charge de la CAB :</b>		363 949 €	669 608 €
<u>Dont détail :</u>			
- Redevance payée par le délégataire :		+ 460 000 €	+ 414 499 €
- Part CAB des excédents d'exploitation :		0 €	0 €
- CCSP (subvention d'équilibre) :		- 722 894 €	- 1 071 637 €
- Utilisation de la piscine par les associations sportives SCB, TCB et CAPCO (subventions aux clubs / lignes d'eau à l'année et manifestations) :		- 13 314 €	- 12 470 €
- Indemnité pour perte d'exploitation à la suite de la fermeture pour travaux du 28/05/2018 au 06/07/2018 :		- 87 741 €	
Coût total moyen d'Hélicéa par entrée :		8,40 €	8,11 €
Coût moyen par entrée à la charge de la CAB :		1,48 €	2,45 €
Panier moyen par entrée (hors CCSP)		4,65 €	4,20 €

**Après avis de la commission Politiques solidaires, économie sociale et solidaire – culture – politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – gens du voyage – sport en date du 22 septembre 2020,**

**Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 24 septembre 2020,**

**Le CONSEIL :**

**- Prend acte des RAD SPASS 2020 pour l'exercice 2019 pour la DSP d'Hélicéa.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Guy BOUTLEUX**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**ATTRACTIVE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE  
URBANISME ET FONCIER  
N° 13C\_05\_11\_2020**

**PRESCRIPTION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE NUMÉRO 1 DU PLUI DE LA CAB :  
OBJECTIFS POURSUIVIS ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-11, L.153-34 et L.103-2,

Vu la conférence intercommunale de l'urbanisme qui s'est tenue le 17 octobre 2014 et qui a permis d'arrêter les modalités de la collaboration entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et ses communes membres,

Vu le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Boulonnais,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal de la CAB (PLUI) approuvé en avril 2017,

Il est exposé que conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme, le PLUi fait l'objet d'une révision allégée lorsque l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) « *a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables* ». Dans ce cas, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ».

Considérant que l'objectif poursuivi de la révision consiste à :

- Adapter le document d'urbanisme sur le secteur du parc d'activités de Landacres, afin de maintenir une capacité d'accueil importante permettant l'accueil d'activités industrielles de très grande ampleur, tout en préservant les objectifs de qualité environnementale et paysagère du site.

Considérant que cet objectif s'inscrit complètement dans les axes 1, 2 et 3 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi et ne constitue donc aucune remise en cause de ce dernier.

Il est proposé en conséquence, une révision allégée du PLUi.

**Après avis de la commission Attractivité du Territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et Habitat durable, Développement Durable, Nausicaa, Biodiversité et Plan Climat du mercredi 23 septembre,**

**Le CONSEIL décide :**

**-De prescrire la révision allégée n°1 du PLUi avec pour objectif :**

**- Adapter le zonage et le règlement du PLUi concernant la zone du parc d'activités de Landacres, afin de maintenir une capacité d'accueil importante permettant l'accueil d'activités industrielles de très grande ampleur tout en préservant les objectifs de qualité environnementale et paysagère du site.**

- D'approuver les objectifs ainsi développés selon l'exposé des motifs et le contenu détaillés ci-dessus ;

-De définir, conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- Deux insertions dans la presse et information sur le site internet de la CAB permettant d'annoncer au public la tenue de la concertation
- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable sur le site internet de la CAB, au siège de la CAB et dans les communes de Baincthun, Hesdin-l'Abbé et Isques, ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des études.
- Recueil des observations du public via le site internet de la CAB et par le biais de registres de concertation mis à disposition au siège de la CAB et dans les communes de Baincthun, Hesdin l'abbé et Isques.

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au préfet du Pas-de-Calais ;
- Au président du Conseil Régional ;
- Au président du Conseil Départemental ;
- Aux présidents des Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture ;
- Au président de l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale du Boulonnais ;
- Au président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des caps et marais d'opale ;

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet, d'un affichage au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et dans les mairies des communes-membres durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Sébastien CHOCHOIS**  
Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**ATTRACTIVE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE  
URBANISME ET FONCIER  
N° 14C\_05\_11\_2020**

**PROJET LIANE AMONT - RESURGAT 1 : DÉFINITION DES MODALITÉS DE LA  
CONCERTATION PRÉALABLE AU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE  
DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

Par délibération en date du 11 décembre 2008 le Conseil communautaire a décidé de déclarer d'intérêt communautaire l'opération Liane amont. Par un arrêté du 20 février 2012, le Préfet du Pas-de-Calais a déclaré l'utilité publique (DUP) du projet Liane Amont sur le site de Resurgat 1. Cet arrêté a fait l'objet d'une prorogation pour une durée de 5 ans le 1er juin 2017.

Dans le cadre de cette DUP, et par le biais d'une convention opérationnelle, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a missionné l'établissement public foncier (EPF) des Hauts-de-France pour procéder aux acquisitions amiables ou par voie d'expropriation des parcelles situées sur le site. A ce jour l'EPF des Hauts-de-France est propriétaire de l'ensemble du site.

L'utilité publique du projet a été déclarée sur la base d'un réaménagement complet de la zone, en y prévoyant l'implantation d'activités économiques et la construction d'un stade de football.

A ce jour le projet a évolué. Il consiste désormais en l'implantation d'activités économiques ainsi que d'un équipement public : un centre de secours principal de Boulogne-sur-Mer, accompagnés d'une requalification paysagère du site, respectueuse de la gestion des eaux pluviales et du risque d'inondation.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions du code de l'expropriation, il conviendra de solliciter une nouvelle déclaration d'utilité publique sur la base du nouveau projet d'aménagement.

En préalable, et conformément aux dispositions des articles L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme, une concertation doit être organisée avec le public, et les différents acteurs du territoire. A l'issue de la période de concertation, le conseil de la communauté tirera le bilan de cette dernière.

**Après avis de la commission Attractivité du Territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et Habitat Durable, Développement Durable, Nausicaa, Biodiversité et Plan Climat du mercredi 25 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

- **D'autoriser le principe de la tenue d'une concertation préalable concernant le projet de requalification du site de Resurgat 1 ;**
- **De définir, conformément aux articles L103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation suivantes qui seront respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :**

- Deux insertions dans la presse et information sur le site internet de la CAB permettant d'annoncer au public la tenue de la concertation

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation consultable sur le site internet de la CAB, au siège de la CAB et en Mairie d'Outreau.
- Recueil des observations du public via le site internet de la CAB et par le biais de registres de concertation mis à disposition au siège de la CAB et en mairie d'Outreau.
- Organisation de deux réunions publiques de concertation.

La présente délibération sera notifiée :

- A Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Pas-de-Calais ;
- A Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional Hauts-de-France ;
- A Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- Aux Présidents des Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat et d'agriculture ;
- Au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du schéma de cohérence territoriale du Boulonnais ;

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et en Mairie d'Outreau durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Sébastien CHOCHOIS**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**ATTRACTIVE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE  
URBANISME ET FONCIER  
N° 15C\_05\_11\_2020  
RAPPORT ANNUEL 2020 DES ADMINISTRATEURS DE LA CAB À LA SOCIÉTÉ  
PUBLIQUE LOCALE (SPL) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS (ATB)  
POUR L'EXERCICE 2019**

*Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».*

La Société Publique Locale (SPL) Aménagement du Territoire Boulonnais (ATB) a été créée en 2014. Depuis 2019, ses activités concernent, outre le développement urbain, le développement économique, culturel, touristique, de loisirs et sportif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB).

Le document annexé présente le rapport 2020 des administrateurs de la CAB pour l'exercice 2019.

**Après avis de la commission Attractivité du Territoire et Aménagement Intégré de l'Espace – Urbanisme – Foncier en date du 23 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver le rapport 2020 des administrateurs de la CAB à la SPL Aménagement du Territoire Boulonnais au titre de l'exercice 2019.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Sébastien CHOCHOIS**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

N° 16C\_05\_11\_2020

### EVALUATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (VOLET HABITAT DU PLUI DE LA CAB) SUR LA PÉRIODE 2017-2020 ET PRÉCONISATION POUR LES 3 ANNÉES SUIVANTES

En application de l'article L302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), volet «Habitat» du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), doit faire l'objet d'une évaluation de ses trois premières années de mise en œuvre (avril 2017-avril 2020).

Pour rappel, le PLH est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat du territoire. Il définit notamment les objectifs et principes d'une politique visant :

- répondre aux besoins en logements et en hébergement,
- à favoriser le renouvellement urbain et à améliorer l'accessibilité des logements aux personnes handicapées,

tout en assurant entre les communes-membres de la CAB une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'évaluation du PLH sur la période 2017-2020 permettra d'une part une analyse qualitative et quantitative de la mise en œuvre des axes et actions qui le compose, et d'autre part formulera des préconisations pour poursuivre, dans de bonnes conditions, l'application du PLH sur la période 2020-2023. Une nouvelle évaluation triennale interviendra en 2023.

L'évaluation portera sur les sept axes du PLH :

- axe 1 : mettre en œuvre les objectifs quantitatifs et qualitatifs définis en matière de production de logements,
- axe 2 : poursuivre le développement et la requalification du parc de logements publics,
- axe 3 : accompagner le développement de l'accession aidée à la propriété dans le neuf et dans l'ancien,
- axe 4 : amplifier les actions favorisant la rénovation des logements privés,
- axe 5 : encadrer et favoriser le développement de logements adaptés aux différents profils de ménages spécifiques (jeunes, seniors, ménages en parcours d'insertion...),
- axe 6 : dispositif d'animation et de suivi du volet Habitat du PLUI ,
- axe transversal : prise en compte des principes de développement durable dans le volet Habitat du PLUI.

Cette évaluation est confiée à l'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO) et se déroulera sur une durée prévisionnelle de 9 mois.

Elle s'articulera autour de trois étapes principales :

- Lancement de la démarche,
- Restitution intermédiaire,

-Restitution finale.

Les partenaires, notamment les communes-membre de la **CAD**, les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, l'Établissement Public Foncier, seront sollicités et associés à la démarche au travers de comités technique et comités de pilotage.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaa, biodiversité et plan climat du 23 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la démarche d'évaluation des trois premières années du PLH (2017-2020) et de préconisations pour les trois années suivantes, et à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette délibération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANS�ISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Raphaël JULES**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**N° 17C\_05\_11\_2020**  
**GARANTIES D'EMPRUNT POUR LE LOGEMENT SOCIAL - AJUSTEMENTS**

Par délibération du 18 octobre 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a étendu le champ d'application des garanties d'emprunt pour le logement social.

Pour répondre aux besoins de renouvellement du parc existant ainsi qu'à la politique engagée par la CAB concernant les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) vacants, il est nécessaire de réaffirmer l'appui de la collectivité aux bailleurs, en actualisant le dispositif des garanties d'emprunts.

Il est proposé que la CAB puisse garantir les emprunts contractés pour les opérations suivantes :

- 100 % pour les opérations de constructions de logement aidés (hors rénovation urbaine) et pour les opérations « acquisition-amélioration » (hors rénovation urbaine), dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations ;

- 100 % pour les opérations de constructions et de réhabilitations de logements aidés dans le cadre de la rénovation urbaine sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations ;

- 50 % pour les opérations de réhabilitations de logements sociaux sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations ; le Conseil Départemental garantissant les 50 % restants ;

- 100 % pour les opérations de résidentialisation de programmes de logements sociaux, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et dans le cadre de la rénovation urbaine, et sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations ;

- 100 % pour les opérations de construction de logements universitaires, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et de la rénovation urbaine, et sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations ;

- 100 % pour les opérations de location accession (PSLA) sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations. Les communes ne seront donc plus sollicitées pour accorder leur garantie d'emprunt pour ce type d'opération.

Et d'y ajouter :

- 100 % pour les opérations de réhabilitations de logements aidés dans le cadre du Fonds communautaire Prêts Locatifs Aidés d'Intégration vacants dégradés ;

Il est proposé que ces garanties puissent être consenties quel que soit l'organisme prêteur.

Seules les opérations entrant dans le champ du logement social et reprises dans la présente délibération pourront faire l'objet d'une délégation au Président. Il est précisé que la loi n'exige pas pour ces opérations l'application de ratios prudentiels dits ratios « Galland ».

**Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaa, biodiversité et plan climat du 23 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver le dispositif d'accompagnement de la construction de logements sociaux par le moyen des garanties d'emprunt pour les opérations de logement social visées dans la présente délibération ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à engager la CAB, au cas par cas, dans les actions en garantie d'emprunt pour les opérations visées par la présente délibération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Raphaël JULES**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**N° 18C\_05\_11\_2020**  
**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE**  
**INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)**

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR a introduit la possibilité pour tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sur son territoire.

Cette faculté devient obligatoire dès lors que le territoire comprend au moins un quartier classé en politique de la ville au titre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Avec un PLH approuvé et des quartiers concernés par la signature du contrat de ville, la CIL de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2015.

La CIL est co-Présidée par le Préfet de Département et le Président de la CAB. Ses membres sont nommés par arrêté conjoint.

Suite aux élections municipales et à la fusion de certains bailleurs, il convient de modifier l'arrêté de composition de la CIL.

Il est donc proposé d'approuver la modification de composition de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de la CAB, telle que ci-annexée.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire – Aménagement intégré de l'espace – Logement et habitat durable – Développement durable - Nausicaa – Biodiversité et Plan climat du 23 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

- **de modifier la composition de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;**
- **d'autoriser le Président à y associer les personnes morales identifiées dans l'arrêté ci-annexé ;**
- **d'autoriser le Président à signer l'arrêté modificatif de composition de cette instance.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Raphaël JULES**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**N° 19C\_05\_11\_2020**  
**VALIDATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILITÉ SOCIALE (CUS)**  
**D'HABITAT DU NORD**

La loi du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et Lutte contre l'Exclusion (MOLLE) a rendu obligatoire l'élaboration d'une Convention d'Utilité Sociale (CUS) pour tout organisme d'habitation à loyer modéré (HLM).

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite (ELAN) du 23 novembre 2018 a pris acte des contraintes et modifications du secteur HLM intervenues en 2017 et 2018 et a reporté les échéances en modifiant le calendrier initial, la signature devait en effet intervenir au plus tard le 31 décembre 2019 avec une entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Afin de tenir compte de la réorganisation du secteur du logement social induite à l'article 81 de la loi ELAN, les articles L.445-1 et R.445-2-10 disposent que les bailleurs engagés dans un projet de rapprochement peuvent se voir octroyer un report d'un an renouvelable une fois pour satisfaire à leur obligation de conclusion d'une CUS. Les demandes sont effectuées par les organismes et octroyées par le Préfet de département.

Pour se voir accorder un report, un organisme doit justifier : d'un regroupement au sein d'un groupe d'organismes de logement social, d'une opération de fusion ou de tout autre projet de réorganisation susceptible de présenter un impact significatif sur son activité.

Conformément à l'article R.445-2-11, l'organisme doit *a minima* transmettre une délibération de son Conseil d'administration ou, le cas échéant de son Directoire, présentant l'intention de rapprochement. Le calendrier défini à l'article 104 de la loi ELAN peut donc être entièrement repoussé d'un ou deux ans.

Dans le cadre de leur regroupement, Habitat du Nord a sollicité et obtenu un accord de Monsieur le Préfet de Département en date du 07 juin 2019 pour le report de leur CUS au 30 juin 2020 et donc une signature au 31 décembre 2020.

La CUS comporte des engagements chiffrés sur la base d'indicateurs de performance sur l'ensemble des missions sociales de l'organisme :

- l'état du service rendu aux locataires dans les immeubles ou les ensembles immobiliers, après concertation avec les locataires dans les conditions fixées dans le plan de concertation locative ;
- l'état de l'occupation sociale des immeubles, en s'appuyant sur le résultat de l'enquête OPS et en distinguant les immeubles situés ou non sur le territoire d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- les modalités de la concertation locative avec les locataires ;
- les engagements pris par l'organisme en faveur d'une concertation avec les locataires, notamment en termes de politique sociale et environnementale ;
- le cas échéant, l'énoncé de la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement ;

- le cas échéant, l'énoncé de la politique d'accèsion

L'un des principaux enjeux est la définition d'une politique de vente HLM et de renouvellement urbain, permettant de concilier équilibre économique, objectifs au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) et besoins des ménages. En effet, le nouveau modèle économique des organismes HLM issu de la mise en application de la réduction du loyer de solidarité (RLS) et de la loi ELAN, implique la définition d'une politique de vente ambitieuse.

Sont associés à l'élaboration des CUS, les EPCI dotés d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) ou ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et les Départements sur lesquels l'organisme dispose d'un patrimoine. A ce titre, en tant que personne publique, les EPCI concernés peuvent décider d'être signataires des CUS conclues par les organismes HLM disposant d'un patrimoine sur leur territoire. La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a donc décidé d'être signataire des CUS des bailleurs du territoire.

Par courrier en date du 08 juillet 2020, Habitat du Nord a sollicité la CAB sur les modalités d'association de l'EPCI à l'élaboration de leur CUS.

### **Données synthétiques d'Habitat du Nord sur le territoire :**

Le patrimoine d'Habitat du Nord représente moins d'1 % du parc social de la CAB (94 logements sociaux). Ces logements sont situés sur la commune de Wimereux (hors QPV). Le bailleur n'a pour le moment pas de projet de développement sur le territoire.

Au sein de la CUS, sont indiquées la typologie et la forme de leur patrimoine sur le territoire boulonnais avec une majorité de logements individuels et de logements de type 4.

Concernant la structure familiale, on observe une répartition très hétérogène de l'indicateur avec :

- 8 % de personnes isolées ou seules ;
- 18 % de couples sans enfants ;
- 51 % de couples avec enfants ;
- 23 % de familles monoparentales

Cette répartition s'inscrit globalement dans les moyennes nationales.

Au niveau de la structure des âges des locataires, on observe une proportion de locataires entre 40 et 49 ans plus élevée sur notre territoire (33%) avec une très faible proportion de locataires de moins de 25 ans (1%).

Dans son volet politique patrimoniale, Habitat du Nord a la majorité de son parc du territoire en classe énergétique C et D et ne prévoit pas sur les six années à venir d'opération de réhabilitation.

La CAB restera vigilante au plan de réhabilitation du bailleur sur son parc.

Le plan de vente du bailleur sur représente 11 logements individuels « rue Jean Mermoz Guynemer à Wimereux » soit 12 % du parc et ne concerne que du logement individuel (T4 et T5).

Les communes concernées par une obligation de 20 % de logements locatifs aidés seront

consultées systématiquement sur les projets de mise en vente, selon les cas par les bailleurs ou par le Préfet de Département. En cas d'avis défavorable de la commune, la vente ne sera pas autorisée. En l'absence de réponse de la commune, un avis favorable tacite sera donné.

L'avis de la commune sera également nécessaire pour les opérations sur lesquelles elle aura apporté une garantie pour des emprunts encore en cours.

Ces ventes doivent permettre le parcours résidentiel des ménages mais doivent également permettre le développement d'une production adaptée et diversifiée dans le respect des objectifs du volet habitat du PLUi de la CAB.

La CAB et les communes concernées resteront très vigilantes sur le plan de vente d'Habitat du Nord. La collectivité demandera au bailleur, de lui communiquer deux fois par an (en juin et en décembre) un bilan des cessions (tableau reprenant la composition familiale de l'acquéreur, ressources, prix de vente...).

Il est proposé de valider avec recommandations sur les ventes et les réhabilitations, le projet de la CUS d'Habitat du Nord jointe en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président à signer cette convention.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire – Aménagement intégré de l'espace – Logement et habitat durable – Développement durable - NAUSICAA – Biodiversité et Plan climat du 23 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'émettre un avis favorable avec recommandations au projet de Convention d'Utilité Sociale 2019-2025 d'Habitat du Nord ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Raphaël JULES**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## NAUSICAA

N° 20C\_05\_11\_2020

### NAUSICAA - RAPPORT ANNUEL 2020 DU DÉLÉGATAIRE SEM NAUSICAA POUR L'EXERCICE 2019

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que : *le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).*

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que : *dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : « la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public ».

Par ailleurs, les articles R3131-2 et suivants du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

**Les points principaux du rapport du délégataire 2020 pour l'exercice 2019 pour Nausicaa à retenir sont :**

#### **- Les actions mises en œuvre par l'exploitant**

La SEM Nausicaa a réalisé des travaux importants pour l'accueil des visiteurs, notamment avec des travaux au sein de l'espace restauration du hall. Le self a ainsi pu ouvrir au public le 6 avril 2019.

#### **- La fréquentation**

Suite à la perte des requins marteaux, le centre Nausicaa a été victime d'une campagne de dénigrement médiatique, ayant fortement impacté les visiteurs des Hauts-de-France. Ainsi **en 2019**, ce sont **846 885 visiteurs** qui ont été accueillis à Nausicaa contre **873 420 en 2018 (soit - 3,04 %)**.

#### **- L'emploi**

En 2019 Nausicaa comptait **243 salariés**, soit une augmentation de **11 salariés**, **219 salariés** sont embauchés en **CDI** (+15 par rapport à 2018) **et 24 salariés** employés en **CDD** (- 4 par rapport à 2018). En 2019, c'est environ **90%** de la masse salariale qui est employée en CDI.

#### **- Communication et Internet**

Nausicaa poursuit le développement de sa présence sur les réseaux sociaux :

**82 035 abonnés** sur Facebook : + **18%** - **3 823 personnes** sur Twitter : + **8,45%**

**8 059 followers** sur Instagram : + **80%**

En 2019, Nausicaa a créé une page sur **LindekIn** qui compte **1 281 abonnés** et le **site**

**Internet** a été consulté à **1 425 000** reprises ( + 5%).

A noter que la billetterie en ligne enregistre une part croissante

### **Les retombées médiatiques de Nausicaa :**

L'équipement génère toujours d'importantes retombées médiatiques pour le territoire : **409** articles de presse (dont **77** à l'échelle nationale) et **37** dans la presse étrangère.

**53** passages sur les chaînes télévisées françaises (dont **20** nationales) et **1** sur une chaîne étrangère.

**187** passages sur les ondes de radio françaises et **23** sur les ondes étrangères.

#### **- Les activités éducatives**

- Nausicaa a organisé de nombreuses interventions avec ou auprès des établissements scolaires, mais aussi lors de manifestations locales à destination du grand public : ce sont ainsi près de 146 876 personnes qui ont été sensibilisées.

- De nouvelles salles pédagogiques ont permis d'accueillir près de 25 000 scolaires et 5 800 accompagnants qui ont participé à près de 800 animations.

- 10 000 personnes ont participé aux activités événementielles telles que des conférences, tables rondes, rencontres thématiques...

- Parmi les nouveautés développées à Nausicaa en 2019 : la médiation scientifique et culturelle (le learning-center : médiathèque du futur, le blue living lab by Nausicaa) et des partenariats culturels et éducatifs en région Hauts de France (Citoyens de l'Océan, prix littéraire « Planète bleue », concours vidéos et photos : « Clips & claps »).

Enfin, différents projets européens ont pu être financés et développés et Nausicaa a poursuivi son engagement dans des actions de conservation : partenariat avec l'association Malpelo, SANCCOB Megaptera et Reefscapers.

#### **- Mister GoodFish**

Mr Goodfish poursuit son développement avec 501 adhérents indépendants (+ 11,33 %) et sa présence sur les réseaux sociaux avec notamment 3075 abonnés sur Facebook, 350 followers sur Twitter, 375 abonnés sur Instagram, 333 abonnés sur LinkedIn.

La mission a également participé à 46 événements permettant de sensibiliser 32 000 personnes et fait l'objet de 37 articles de presse, 33 articles Internet et 1 passage télévisé national.

#### **- Le bilan comptable**

Les recettes d'exploitation des visites s'élèvent à 20 680 627 € HT (+ 5,08 %).

Le résultat d'exploitation de la SEM du Centre National de la Mer diminue à 1 236 846 € HT

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 317 819 €, le résultat 2019 de l'exercice clôt se solde par un bénéfice de + 156 790 €.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaa, biodiversité et plan**

climat » en date du 23 septembre 2020,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2020,

Envoyé en préfecture le 16/11/2020  
Reçu en préfecture le 16/11/2020  
Affiché le   
ID : 062-246200729-20201105-20C\_05\_11\_2020-DE

Le CONSEIL :

- Prend acte du RAD 2020 pour le service public de l'exploitation du Centre National de la Mer - Nausicaa pour l'exercice 2019.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Dominique GODEFROY**  
Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## NAUSICAA

N° 21C\_05\_11\_2020

### RAPPORT ANNUEL 2020 DES ADMINISTRATEURS DE LA CAB À LA SEML CENTRE NATIONAL DE LA MER - EXERCICE 2019

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT : « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

#### Rappel

La Société d'Économie Mixte Locale « Centre National de la Mer » a été créée en 1990. Depuis mai 2018, l'activité de la SEM, située Boulevard Sainte-Beuve à Boulogne-sur-Mer, s'est développée avec l'extension du Grand Nausicaà.

Le document annexé présente le rapport 2020 des administrateurs de la CAB pour l'exercice 2019.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaa, Biodiversité et Climat du 23 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver le rapport 2020 des administrateurs de la SEM du Centre National de la Mer au titre de l'exercice 2019.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>58</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Dominique GODEFROY**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## NAUSICAA

N° 22C\_05\_11\_2020

### DSP NAUSICAA - AVENANT N°4 - TARIFS COMPLÉMENTAIRES

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil communautaire a attribué la gestion du Centre National de la Mer à la SEML Nausicaa pour une durée de douze ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément à la réglementation, le Délégué a obligation de faire valider à l'Autorité Déléguée les tarifs pratiqués.

Depuis la mise en service du Grand Nausicaa, et dans le cadre de sa gestion dynamique du service, le délégué a testé de nouveaux produits de visite, qu'il convient d'intégrer à la grille tarifaire.

Les tarifs des nouvelles prestations sont les suivants :

Exposition Temporaire	3,90 € TTC
Enquête sur le littoral - Adulte (+12 ans)	16,00 € TTC
Enquête sur le littoral – Enfant (8-12 ans inclus)	13,00 € TTC
Enquête sur le littoral – Tarif Groupe	9,00 € TTC

**Après avis de la commission Attractivité du Territoire, Aménagement intégré de l'Espace, Logement et Habitat Durable, Développement Rural, Nausicaa, Biodiversité et Plan Climat du 23 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- de valider la proposition tarifaire de la SEM Nausicaa concernant les nouveaux tarifs repris ci-dessous ;**

**- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de DSP intégrant ces nouveaux tarifs.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Dominique GODEFROY**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## PLAISANCE

N° 25C\_05\_11\_2020

### PLAISANCE - RAPPORT ANNUEL 2020 DU DÉLÉGATAIRE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE CÔTE D'OPALE (CCICO) POUR L'EXERCICE 2019

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que : *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).*

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par le code précise que : *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique , son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : *«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public».*

Par ailleurs, les article R3131-2 et suivants du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

**Les points principaux du RAD 2020 pour l'exercice 2019 du délégataire du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer sont les suivants :**

#### **- Le nombre d'abonnés et de visites au port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer**

En 2019, il y avait 416 (+4) abonnés : 237 au bassin Napoléon (+15) et 179 au bassin Frédéric Sauvage (-11). Le port a accueilli 2815 bateaux en escale (-282), soit 14148 visiteurs (-23) pour 8150 nuitées (+42).

#### **- L'emploi**

En 2019, l'équipe du port de plaisance comptait quatre postes Équivalents Temps Plein : un Maître de port principal, deux agents techniques et une aide comptable. Pour palier le départ en retraite du Maître de port adjoint, une intérimaire a été recrutée en janvier. Pendant la haute saison (Juin – Août) l'équipe est renforcée par 8 saisonniers (+1 par rapport à l'année 2018).

#### **- le bilan comptable**

Il est à noter que si le résultat d'exploitation est de - 55 238 Euros, le résultat net de l'exercice 2019 est lui de 78 651 Euros.

#### **- Les actions mises en œuvre par l'exploitant**

- L'équipe du port de plaisance poursuit l'animation des différents outils de communication numériques : une page Facebook, un site Internet, et l'application Navily. Les plaisanciers peuvent trouver sur ces différents supports : les actualités du port de plaisance, les bons plans, des informations sur la vie maritime, les horaires de marées, etc.

- Création d'une « City Map », d'un annuaire des marées  
l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale.

- Adhésion au passeport Escales et à la North Sea Sailing Route.

- Signature de nouveaux partenariats avec les commerçants boulonnais et Nausicaa (boulangeries, restaurants, épicerie fine, vins, shipchangers, etc).

- Participation au salon nautique de Gand sur le stand de l'association des ports de plaisance Maritimes et Fluviaux des Hauts de France.

#### - Les aménagements réalisés

- Amélioration de la signalétique de l'avant-port (pancartes).
- Renouvellement du platelage du Ponton A de l'avant-port.
- Mise en place à l'avant-pot de nouveaux catways de 10 m.
- Installation de modules radio (contrôle accès à distance).

#### - Les événements marquants

- Dégâts suite intempéries à l'avant-port (pontons C et B touchés).
- Participation à l'événement « La Côte d'Opale fête la Mer » avec l'accueil de plusieurs voiliers.

**Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 24 septembre 2020,**

**Après avis de la commission Tourisme, Politique locale du commerce, Plaisance, Projets structurants, Relations avec le conseil de développement du 28 septembre 2020,**

**Le CONSEIL :**

**- Prend acte du RAD 2020 pour l'exercice 2019 pour le service public de l'exploitation du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Jean-Claude ETIENNE**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## PLAISANCE

N° 26C\_05\_11\_2020

### DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PLAISANCE - AVENANT 2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE - FORMULE D'INDEXATION

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le Conseil communautaire a attribué la gestion du port de plaisance à la Société Publique Locale (SPL) – Aménagement du Territoire Boulonnais (ATB) pour une durée de 5 ans, et a validé la convention de délégation de service public (DSP) encadrant cette mission.

Par délibération du 18 juin 2020, les élus communautaires ont validé de nouveaux tarifs accessoires ne modifiant pas l'équilibre budgétaire de la DSP. Un avenant 1 à la convention de délégation de service public reprenant les tarifs de l'ensemble des prestations proposées aux plaisanciers a donc été signé par l'ensemble des parties. Cet avenant annulait et remplaçait l'annexe 14 de la convention de DSP signée le 23 décembre 2019.

La formule d'indexation des tarifs ayant été de fait supprimée de l'annexe 14, il convient de la réintégrer à la convention de DSP, afin que l'évolution des tarifs et la compensation de service public restent encadrées comme prévu dans la convention de DSP initiale.

Ainsi l'annexe 14 de la convention de la DSP sera complétée par la fiche jointe en annexe, reprenant la formule d'actualisation initiale.

**Après avis de la commission Tourisme, Politique locale du commerce, plaisance, projets structurants, relations avec le conseil de développement du 28 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'approuver l'avenant 2 à la convention de DSP pour la Plaisance liant la SPL ATB à la CAB, permettant la réintégration de la formule d'indexation initialement prévue à l'annexe 14 de la convention.**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2 à la convention de DSP.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Jean-Claude ETIENNE**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## **RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT N° 27C\_05\_11\_2020 INSTAURATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

Les conseils de développement ont été créés par la loi Voynet du 25 juin 1999. Le premier conseil de développement de l'agglomération boulonnaise a été créé par délibération en date du 18 octobre 2002. Plusieurs conseils de développement ont été ensuite réactivés, mais la présence de ses membres a fini par s'étioler, au point que le conseil a perdu sa représentativité.

La loi du 27 décembre 2019 codifiée à l'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales est venu rappeler l'obligation pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de créer un conseil de développement.

La composition de ce conseil de développement est fortement contrainte puisque celui-ci est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI. Cette composition est déterminée par délibération du conseil communautaire, «de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes tranches d'âge».

Ces règles conduisent à proposer le processus suivant, afin à la fois de respecter le texte et de laisser le plus d'initiative possible aux membres du conseil de développement.

- Un représentant par thématique au nombre de 7, ainsi qu'un coordonnateur et un rapporteur seront désignés par le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) afin de composer un bureau provisoire.

- Le bureau provisoire comprendra donc 9 membres, auxquels s'ajouteront deux membres, ultérieurement élus par l'assemblée plénière du Conseil de développement.

- Le bureau provisoire choisira ensuite 5 membres par thématique, en respectant les règles de parité et de représentation des tranches d'âge.

Le conseil de développement sera consulté sur les documents structurants réalisés par la CAB. Il fera l'objet de saisines et d'auto-saisines dans les conditions décrites dans le règlement intérieur ci-joint. Celui-ci sera adopté par le conseil de développement et pourra faire l'objet de modifications sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux lois et règlements.

L'expérience depuis la création des premiers conseils de développement a montré qu'il était difficile de faire vivre durablement une telle institution. Elle peut pourtant apporter une dose de démocratie supplémentaire au fonctionnement de la CAB, dès lors que plusieurs conditions sont remplies, comme le précise la Coordination Nationale des Conseils de Développement :

- il faut que le conseil de développement écoute de manière régulière les autres citoyens tout en évitant l'entrisme de certains groupes et en préservant le rôle des membres du conseil de développement qui passent du temps à travailler sur les sujets,

- il faut construire une relation de confiance entre les élus et les membres du conseil de développement. Les élus doivent prendre le temps d'analyser les propositions faites par le conseil de développement car ses membres y ont consacré parfois beaucoup de temps. En retour, l'indépendance du conseil de développement s'exerce dans le respect de la légitimité et du rôle décisionnel des élus, d'une neutralité partisane et d'une relation constructive avec les

élus, au service du territoire.

- il faut des conditions de bon fonctionnement budget et du temps agent lui seront dévolus.

Par ailleurs, il convient de noter que les membres du conseil de développement ne doivent être ni conseiller communautaire ni conseiller municipal dans le périmètre de la CAB ; ils exercent leur mission à titre bénévole.

Enfin, conformément à l'article L5211-10 – 1 du code général des collectivités territoriales, le conseil de développement établit un rapport d'activité qui sera examiné et débattu chaque année par le conseil communautaire.

**Après avis de la commission Tourisme (...) relations avec le conseil de développement du 28 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- de créer le conseil de développement en application de l'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions définies ci-dessus ;**

**- d'approuver les modalités de composition et de fonctionnement telles qu'elles figurent dans le projet de règlement intérieur.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Jean-Claude ETIENNE**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## TRANSPORTS URBAINS

N° 28C\_05\_11\_2020

### TRANSPORTS URBAINS - RAPPORT ANNUEL 2020 DU DÉLÉGATAIRE CTB - MARINÉO POUR L'EXERCICE 2019

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que : *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que : *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article L1413-1 CGCT : *«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public».*

Par ailleurs, les articles R3131-2 et suivants du code de la CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

#### **Les points principaux du RAD 2020 pour l'exercice 2019 sont les suivants :**

- Convention actuelle CTB (Compagnie des Transports Boulonnais – RATP Développement) : du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 avril 2021 > durée de la convention : 8 ans et 4 mois.
- L'offre kilométrique, 2 721 934 kilomètres en 2019, est quasiment identique (-0,37%) à celle de l'année précédente (2 711 967 kilomètres).
- La fréquentation totale est en hausse de 4,27% en raison principalement de l'augmentation de la billetterie et des services spéciaux et occasionnels (ces derniers sont calculés avec une clé de mobilité). Quant aux cartes scolaires et personnes âgées, elles enregistrent une baisse.
- Par rapport à 2018 on constate une hausse des recettes de trafic de 1,82%, liée aux titres unitaires, « pass'semaine » et « passe an ».
- La contribution forfaitaire versée par la CAB a augmenté de 157 k€ puisqu'elle est passée de 11 076 k€ en 2019 à 11 233 j€ en 2020. Cette hausse s'explique par l'indexation prévue à la convention de Délégation de Service Public (DSP) mais également les actions mises en place le 1<sup>er</sup> décembre 2019 (SAD zone d'activités et SAD Sud, accès libre le dimanche, tarif « pass'mois » selon le quotient familial, création du Pass'Margat » baisse du prix du carnet du 10 voyages),
- Les charges du délégataire ont diminué de 1,44% par rapport à 2018 en raison d'une baisse du recours au personnel de conduite par interim (CDD de remplacement et création d'emplois francs en anticipation de départs à la retraite). A noter que l'assistance technique du groupe a été facturée à hauteur de 409 k€.
- Le résultat d'exploitation est excédentaire de 412 k€, conséquence de la modification du calcul du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) désormais intégré dans la masse salariale (auparavant crédit d'impôt).
- Les effectifs (152,39 Équivalent Temps Plein (ETP)) ont légèrement augmenté par

rapport à l'année 2018 (150,67). Ce constat s'explique par le recours aux CDD plutôt qu'au personnel intérimaire et à l'augmentation du taux d'absentéisme (notamment en raison d'accidents de travail). La moyenne d'âge des salariés de la CTB est de 49 ans et 6 mois.

- Le parc de bus en 2019 est supérieur à celui de 2018 soit 85 véhicules dont 20 ont été mis à la disposition du sous-traitant. Ce delta sera résorbé l'année suivante par la réforme de bus non réalisée en 2019, L'âge moyen du parc est de 11 ans et 6 mois.
- La vitesse commerciale a augmenté, 18,60 km/h en 2019 contre 18,57 km/h en 2018. Les dépenses par kilomètre parcouru ont baissé puisqu'elles sont de 4,31 € en 2019 contre 4,40 € en 2018 (hors loyers et taxes sur les salaires),
- Mise en service au 1<sup>er</sup> décembre 2019 des actions issues du Groupe Mobilité porté par la CAB :
  - accès libre sur le réseau Marinéo les dimanches et jours fériés
  - accès gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans (Pass'Margat)
  - baisse du prix du carnet de 10 voyages
  - nouveaux tarifs « Pass'Mois » en fonction du quotient familial
  - SAD zones d'activités (Capécure et Landacres)
  - SAD Sud
- Participation aux événements tels que Cité Mobile, Journée du Transport Public, Bus de Noël, Poulpaphone, etc.

Il est précisé que le délégataire a, conformément à la convention de DSP, respecté la création d'une société dédiée (CTB) pour laquelle la liasse fiscale et le rapport des commissaires aux comptes ont été fournis et ont permis aux services communautaires d'analyser les opérations afférentes à l'exécution de la DSP transports urbains, ainsi que la qualité du service.

**Après avis de la commission Transports urbains, Politiques de déplacement, nouvelles mobilités, liaisons douces du 24 septembre 2020,**

**Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 24 septembre 2020**

**Le CONSEIL :**

- **Prend acte du RAD 2020 pour l'exercice 2019 pour le service public des transports urbains.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Christian FOURCROY**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**FINANCES**  
**N° 30C\_05\_11\_2020**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

**Les décisions modificatives suivantes concernent plusieurs budgets de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB). Elles permettent à la fois d'ajuster les crédits aux consommations attendues d'ici la fin de l'exercice, ainsi que de faire face aux nouvelles demandes non connues au vote du budget primitif.**

**DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL**

**Pour l'investissement,**

**En dépenses,**

L'aménagement de la salle des commissions n°2 nécessite l'achat de mobilier (20 000 €) et de matériel informatique (50 000 €). L'avancement des travaux pour le parking Capécure nécessite une inscription complémentaire de 125 000 €.

L'ajustement de ces inscriptions de crédits s'effectue par une baisse de l'opération « Embarcadère » (- 122 000 €) et des glissements internes entre chapitres budgétaires pour 73 000 €.

Le déploiement du réseau wifi dans les locaux du Conservatoire nécessite une inscription de 23 000 €, cette somme s'équilibre avec la diminution de crédits travaux prévus au CRD de Saint-Martin (- 15 000 €) et au CRD de Boulogne (- 3000 €), ainsi que le report d'achat de matériel pédagogique (- 5 000 €).

740 344 € sont inscrits pour la subvention d'équilibre au budget annexe Plaisance. Cette subvention permet le financement aux premiers investissements de l'opération 100 anneaux dans le budget annexe Plaisance.

Les autres mouvements de crédits en investissements correspondent à l'inscription d'écritures comptables (opérations d'ordre) relatives aux restitutions d'avance sur travaux. Ces crédits s'équilibrent strictement en dépenses et en recettes (64 000 € pour l'opération EPERON, 500 000 € pour le parking Capécure et 100 000 € pour le dépôt de collecte).

**Pour le fonctionnement,**

Dans le cadre des politiques solidaires et services à la population, l'État a attribué de nouvelles subventions :

- 5 000 € pour « l'été dans l'agglo »
- 8 000 € pour les « Quartiers d'été – chantiers jeunes »
- 16 000 € pour « Du confinement à l'équipement : l'informatique pour les familles ».

Pour mener à bien ces nouvelles actions, il faut ré-allouer ces recettes en dépenses, 20 000 € sont nécessaires.

Afin de financer la cotisation ATMO 2020, il est nécessaire d'inscrire 26 000 € supplémentaires.

Au regard de la présentation des admissions en non-valeurs par le comptable, il est proposé

d'inscrire 6 000 € supplémentaires pour les créances devenues irrécouvrables.  
L'ensemble de ces inscriptions s'équilibre par une baisse des frais d'assurance Dommage  
ouvrages liés la construction de l'Embarcadère (- 77 000 €).

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET ECONOMIQUE

### En investissement,

Des études supplémentaires doivent être menées pour l'aménagement de Résurgat 1 à hauteur de 92 000 €, ces crédits seront compensés par la diminution d'autres études dont le lancement se voit décalé, des crédits de redevances archéologiques pour le parc de Landacres sont également annulés.

Le nettoyage des locaux situés à Créamanche sera désormais assuré par les agents d'entretien d'une association d'insertion qui ne peut fournir le matériel adéquat, 4 200 € de crédits sont donc inscrits afin d'acheter le matériel nécessaire (auto-laveuse, chariots de ménage et aspirateur).

Le reste des mouvements de crédits correspond à la bascule de l'opération de travaux des 100 anneaux du budget Economique au budget annexe Plaisance (2 265 000 € pour l'ensemble des travaux effectués et 1 524 656 € pour l'ensemble des financements reçus).

**En fonctionnement,** dans l'attente de l'achat prochain d'un des ateliers des Rives de Liane, aujourd'hui occupé par la CAB, il est nécessaire d'inscrire les crédits liés au loyer et aux charges du quatrième trimestre pour 13 800 €.

Au regard de la présentation des admissions en non-valeurs par le comptable, il est proposé d'inscrire 700 € pour les créances devenues irrécouvrables malgré les procédures de poursuites et 14 600 € pour les créances éteintes à la suite d'une liquidation judiciaire.

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Afin d'organiser le chargement du papier sur le site du centre de tri dont le mode de transport et de chargement a changé, des travaux ont été réalisés dans l'urgence sur des crédits affectés à la déchetterie, 54 000 € doivent donc être réinscrits. Cette dépense est couverte par une participation complémentaire du budget principal.

Les autres mouvements de crédits en investissements correspondent, comme pour le budget principal, à l'inscription d'écritures comptables (opérations d'ordre) relatives aux restitutions d'avance sur travaux. Ces crédits s'équilibrent strictement en dépenses et en recettes (100 000 € pour la déchetterie de Saint-Martin).

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET TRANSPORT

Afin d'abonder l'enveloppe dédiée aux aides à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, 10 000 € de crédits supplémentaires sont inscrits.

L'avenant 17 de la convention de DSP (délégation de service public) nécessite 7 000 € de dépenses supplémentaires pour le même objet.

La consommation des bornes de recharges électriques par les usagers génère des recettes à hauteur de 12 800 €.

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET CENTRE NATIONAL

Les crédits liés à l'opération Grand Nausicaà sont ajustés à la hausse pour 140 000 € afin de répondre aux besoins de l'avenant n°2 du marché pour le complément d'études au programme initial. Cette hausse est couverte par une diminution des travaux non affectés.

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PISCINE PATINOIRE

Au regard des résultats des offres pour les travaux d'Hélicéa, 170 000 € de crédits supplémentaires sont nécessaires dont près de 93 000 € pour les toboggans. Par ailleurs, la vente de Certificats d'économie d'Énergie liée au changement du système d'eau glacée permet l'inscription d'une recette de 40 000 €.

Il est proposé d'inscrire 100 000 € supplémentaires de recours à l'emprunt, afin de financer le besoin d'investissement.

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PLAISANCE

Le protocole lié au changement de délégataire pour l'exploitation du port de plaisance prévoyait initialement la restitution du solde de trésorerie. Finalement, le précédent délégataire assurera la prise en charge éventuelle des taxes foncières pouvant être appelées pour les années antérieures. Le reversement du solde de trésorerie à la CAB ne sera effectué qu'en 2024, en fonction des taxes effectivement payées. Il est donc nécessaire d'ajuster la recette : - 65 928 €.

Les frais de remise en état du port de plaisance suite aux inondations font l'objet d'une indemnisation pour 172 233 €. Les dépenses ayant été effectuées en début d'année, ces recettes exceptionnelles engendrent un schéma d'écritures en fonctionnement et en investissement.

On retrouve également la bascule de l'opération de travaux des 100 anneaux du budget économique au budget annexe plaisance (2 265 000 € pour l'ensemble des travaux effectués et 1 524 656 € pour l'ensemble des financements reçus et 740 344 € pour la subvention d'équilibre du budget principal de financement aux premiers investissements).

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET EAU

**En investissement**, le programme des branchements plomb est augmenté de 400 000 € pour permettre de respecter le rythme du renouvellement. Un ajustement des crédits inscrits pour les autres opérations de travaux (- 170 000 €) permet de réduire l'inscription de la recette d'emprunt à hauteur de 230 000 €.

## DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

**En fonctionnement**, la clôture de l'ancienne convention de DSP pour les réseaux d'assainissement de la commune de Saint Martin permet l'inscription de 5 040 € de recettes exceptionnelles liées au reversement du solde des provisions. La nouvelle convention prévoit une redevance annuelle d'occupation du domaine public à hauteur de 2 210 €.

**En investissement**, on constate l'inscription d'écritures comptables (opérations d'ordre relatives aux restitutions d'avance sur travaux. Ces crédits s'équilibrent strictement en dépenses et en recettes (14 575 € pour un marché transféré du Syndicat de Neufchâtel Hardelot et 100 000 € pour les travaux en assainissement à lancer avant la fin de l'exercice).

**Après avis de la commission Finances, ressources humaines et mutualisation du mercredi 16 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**- de valider les décisions modificatives telles que reprise**

Envoyé en préfecture le 16/11/2020  
Reçu en préfecture le 16/11/2020  
Affiché le   
ID : 062-246200729-20201105-30C\_05\_11\_2020-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>58</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**FINANCES**

**N° 31C\_05\_11\_2020**

**CRÉATION ET MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENTS**

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisant la mise en œuvre des autorisations de programme (AP)/crédits de paiement (CP), il est proposé de procéder à la création et à la modification des AP reprises dans les tableau ci-joints.

**Après avis de la commission Finances - Ressources Humaines – Mutualisation du 16 septembre 2020.**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'autoriser la création et la modification des autorisations de programme ci-annexées.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>58</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## FINANCES

N° 32C\_05\_11\_2020

### BUDGET PRINCIPAL : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur des titres de recette devenus irrécouvrables, en raison de différents motifs tels que l'infructuosité des poursuites, l'insolvabilité des débiteurs ou le montant des créances.

Le volume financier d'admission en non-valeur s'élève à 17 628,30 € et correspond à des titres de recettes émis sur les périodes allant de 2005 à 2020 pour la gestion :

- du conservatoire de musique et de danse : 548,83 €
- de la fourrière des animaux : 10 806,72 €
- des actions culturelles : 5 684,53 €
- des aires d'accueil : 538,32 €
- de la valorisation des déchets : 49,90 €

Le tableau ci-dessous reprend le détail des titres, montants et motifs d'admission en non-valeur :

#### **ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

Exercice	N° titre	s/fonct	Motif du Comptable	Montant TTC
2016	1025	311	RAR inférieur seuil poursuite	1,00 €
2017	1786	816	RAR inférieur seuil poursuite	9,21 €
2015	823	816	Poursuite sans effet	15,55 €
2016	1776	816	Combinaison infructueuse d'actes	20,00 €
2018	102	816	RAR inférieur seuil poursuite	20,00 €
2016	688	311	Combinaison infructueuse d'actes	22,00 €
2019	89	311	RAR inférieur seuil poursuite	23,91 €
2015	713	311	Combinaison infructueuse d'actes	26,00 €
2015	1750	311	Combinaison infructueuse d'actes	26,00 €
2014	2967	311	Combinaison infructueuse d'actes	26,00 €

2015	2339	311	Combinaison infructueuse d'actes	27,00 €
2016	1069	311	Combinaison infructueuse d'actes	27,00 €
2016	180	311	Combinaison infructueuse d'actes	27,00 €
2016	669	311	Combinaison infructueuse d'actes	27,00 €
2016	1367	311	RAR inférieur seuil poursuite	29,62 €
2016	9	816	Combinaison infructueuse d'actes	38,50 €
2016	782	816	Combinaison infructueuse d'actes	40,00 €
2016	1610	816	Combinaison infructueuse d'actes	40,50 €
2016	1032	816	Décédé et demande renseignement négative	40,50 €
2015	1924	816	Combinaison infructueuse d'actes	46,00 €
2015	828	816	Combinaison infructueuse d'actes	46,50 €
2017	662	816	Poursuite sans effet	46,50 €
2015	2083	816	Combinaison infructueuse d'actes	48,50 €
2016	1558	311	Combinaison infructueuse d'actes	49,00 €
2015	1928	816	Décédé et demande renseignement négative	58,50 €
2017	704	311	Combinaison infructueuse d'actes	60,00 €
2014	1908	816	Combinaison infructueuse d'actes	60,00 €
2017	1510	816	Décédé et demande renseignement négative	75,00 €
2016	1764	816	Poursuite sans effet	78,50 €
2018	1972	816	Décédé et demande renseignement négative	92,40 €
2015	2159	816	Poursuite sans effet	100,00 €
2016	2526	816	Combinaison infructueuse d'actes	101,00 €
2017	1511	816	Combinaison infructueuse d'actes	101,00 €

2016	783	816	Combinaison infructueuse d'actes	101,00 €
2017	1486	816	Combinaison infructueuse d'actes	107,00 €
2015	2066	816	Combinaison infructueuse d'actes	107,00 €
2018	105	816	Poursuite sans effet	110,00 €
2018	1755	816	Poursuite sans effet	118,50 €
2016	1606	816	Combinaison infructueuse d'actes	119,00 €
2018	1798	816	Poursuite sans effet	120,00 €
2018	2008	816	Poursuite sans effet	140,00 €
2015	1098	816	Combinaison infructueuse d'actes	145,00 €
2017	64	816	Poursuite sans effet	145,00 €
2019	1044	816	Poursuite sans effet	145,00 €
2018	99	816	Combinaison infructueuse d'actes	150,00 €
2015	1850	816	Combinaison infructueuse d'actes	155,00 €
2019	1043	816	Poursuite sans effet	165,00 €
2019	886	816	Poursuite sans effet	168,00 €
2019	1042	816	NPAI et demande renseignement negative	175,00 €
2012	2287	816	Autorisation poursuite refusée	420,00 €
2019	1146	816	Poursuite sans effet	614,00 €
2013	2315	816	Poursuite sans effet	1 120,00 €
2016	1759	816	Poursuite sans effet	24,00 €
2017	646	816	Poursuite sans effet	40,00 €
2016	820	816	Combinaison infructueuse d'actes	40,00 €
2016	284	311	Combinaison infructueuse d'actes	50,00 €
2017	659	816	Combinaison infructueuse d'actes	58,50 €

2014	647	816	Poursuite sans effet	
2015	85	311	Surendettement et decision effacement de dette	65,00 €
2015	1139	311	Surendettement et decision effacement de dette	65,00 €
2017	660	816	Combinaison infructueuse d'actes	68,50 €
2018	2666	816	Combinaison infructueuse d'actes	84,00 €
2015	1925	816	Poursuite sans effet	98,50 €
2016	2407	816	Combinaison infructueuse d'actes	113,00 €
2015	139	816	Poursuite sans effet	113,50 €
2017	1489	816	Poursuite sans effet	119,00 €
2017	8	816	Poursuite sans effet	120,00 €
2017	2077	816	Poursuite sans effet	130,00 €
2020	13	816	Décédé et demande renseignement négative	155,00 €
2015	1851	816	Poursuite sans effet	175,00 €
2014	2210	816	Poursuite sans effet	277,08 €
2019	144	816	Poursuite sans effet	390,40 €
2019	1115	816	Poursuite sans effet	410,00 €
2015	2678	816	Poursuite sans effet	460,00 €
2017	647	816	Poursuite sans effet	512,40 €
2017	9	816	Poursuite sans effet	690,48 €
2011	2049	816	Surendettement et decision effacement de dette	92,00 €
2017	1564	816	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	140,00 €
2016	760	816	Surendettement et decision effacement de dette	175,00 €
2013	2493	33	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	5 684,53 €
2020	99	524	NPAI et demande renseignement négative	344,32 €

2020	309	816	NPAI et demande renseignement négative	145,00 €
2018	913	816	Poursuite sans effet	710,00 €
2020	101	524	NPAI et demande renseignement négative	194,00 €
2005	114	812	Poursuites infructueuses	29,90 €
2016	225	812	RAR inférieur seuil poursuite	20,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>17 628,30 €</b>

Ces opérations donneront lieu aux écritures comptables prévues dans la Décision Modificative n° 2 du budget principal 2020.

**Après avis de la commission Finances, ressources humaines, mutualisation du 16 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

**-d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant**

**de 17 578,40 € sur le budget Principal et 49,90 € sur le budget Valorisation des déchets ménagers, au compte 6541.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>58</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## FINANCES

N° 33C\_05\_11\_2020

### BUDGET ÉCONOMIQUE - ADMISSION EN NON VALEUR

En raison de la l'insolvabilité de plusieurs débiteurs sur différents bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), la Trésorière Municipale demande l'admission en non valeur des créances devenues éteintes et des créances irrécouvrables.

Le volume financier d'admission en non valeur s'élève à 15.264,72 € HT et correspond à des titres de recettes émis entre 1996 à 2017.

Le tableau ci-dessous reprend le détail, montants et motif d'admission en non valeur :

ETAT DES CREANCES IRRECOUVRABLES			ADMISSION EN NON VALEUR		
TIERS	N° TITRE	EXERCICE	MOTIF DU COMPTABLE	MONTANT	
				TTC	HT
CLIENTS DIVERS	439	8/8/96	Autorisation poursuite refusée	166,23 €	140,16 €
			<b>S/TOTAL</b>	<b>166,23 €</b>	<b>140,16 €</b>
LES CHALUTIERS BOULONNAIS	373	12/5/99	Poursuites sans effet	459,63 €	381,12 €
			<b>S/TOTAL</b>	<b>459,63 €</b>	<b>381,12 €</b>
SBPF	500	27/6/16	RAR inférieur au seuil de poursuite	2,28 €	1,90 €
			<b>S/TOTAL</b>	<b>2,28 €</b>	<b>1,90 €</b>
REN A LEC	328	5/4/16	Poursuites sans effet	52,00 €	43,33 €
	569	6/7/16		52,00 €	43,33 €
	640	3/8/16		52,00 €	43,33 €
	715	6/9/16		52,00 €	43,33 €
				<b>S/TOTAL</b>	<b>208,00 €</b>
			<b>S/TOTAL</b>	<b>836,14 €</b>	<b>696,51 €</b>
ETAT DES CREANCES ETEINTES			ADMISSION EN NON VALEUR		
TIERS	N° TITRE	EXERCICE	MOTIF DU COMPTABLE	MONTANT	
				TTC	HT
GEOSOL'AIR	139	6/10/11	Clôture insuffisance actif sur RJ - LJ	1 985,64 €	1 660,23 €
			<b>S/TOTAL</b>	<b>1 985,64 €</b>	<b>1 660,23 €</b>
TOUS TRANSPORT COMTOIS	284	15/4/15	Clôture insuffisance actif sur RJ - LJ	180,00 €	150,00 €
	1013	7/12/15		120,00 €	100,00 €
			<b>S/TOTAL</b>	<b>300,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
ABD PRESTATION	281	5/4/16	Clôture insuffisance actif sur RJ - LJ	3 236,13 €	2 696,78 €
	350	9/5/16		835,12 €	695,93 €
			<b>S/TOTAL</b>	<b>4 071,25 €</b>	<b>3 392,71 €</b>
AUTREMER GOURMET	176	10/2/17	Clôture insuffisance actif sur RJ - LJ	3 580,46 €	2 983,72 €
	246	6/3/17		2 136,25 €	1 780,21 €
	298	5/4/17		1 487,40 €	1 239,50 €
	379	4/5/17		3 209,66 €	2 674,72 €
	500	6/6/17		704,55 €	587,13 €
			<b>S/TOTAL</b>	<b>11 118,32 €</b>	<b>9 265,27 €</b>
			<b>S/TOTAL</b>	<b>17 475,21 €</b>	<b>14 568,21 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>18 311,35 €</b>	<b>15 264,72 €</b>

Après avis de la commission Finances, ressources humaines, mutualisation du 16 septembre 2020,

**Le CONSEIL décide :**

**-d'autoriser l'opération détaillée ci-dessus. Elle donnera lieu aux écritures comptables prévues :**

- **l'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 696,51 € HT sur le budget économique à l'article 6541 ;**
- **l'admission en non valeur des créances éteintes pour un montant de 14.568,21 € HT sur le budget économique à l'article 6542.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>58</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOU - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## FINANCES

N° 34C\_05\_11\_2020

### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil communautaire a adopté la création d'une commission intercommunale des impôts directs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette commission est composée de 11 membres :

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) (ou un vice-président délégué) ;
- 10 commissaires

Suite au renouvellement de l'organe délibérant au 09 juillet 2020, les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants de cette commission intercommunale des impôts directs doivent être renouvelés.

L'article 1650 A stipule que les commissaires ainsi que leurs suppléants (en nombre égal) sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, dressée par l'organe délibérant de la communauté.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A disposent que les personnes proposées doivent :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises).
- Être familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Un des commissaires peut être domicilié en dehors du périmètre de la communauté.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

Ainsi, selon les bases d'imposition prévisionnelles, **il est proposé une répartition proportionnelle entre les différentes impositions directes locales selon les modalités suivantes :**

- 4 commissaires pour la taxe foncière
- 1 commissaire pour la cotisation foncière des entreprises
- 5 commissaires pour la taxe d'habitation

**Il est également proposé de répartir les sièges entre les contribuables de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de la manière suivante.**

- 6 commissaires issus des contribuables des communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Saint-Martin-Boulogne, Le Portel et Wimereux.
- 4 commissaires pour les contribuables des autres communes.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la CAB.

Cette liste (voir annexe) sera transmise au directeur départemental des finances publiques par courriel ou par voie postale.

**Après avis de la commission Finances – Ressources Humaines – Mutualisation du 16 septembre 2020,**

**Le CONSEIL décide :**

- **De valider la proposition des 20 contribuables éligibles à la fonction de commissaire de la CIID ;**
- **D'autoriser sa transmission à la direction départementale des finances publiques.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Antoine LOGIE**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## COMMANDE PUBLIQUE

N° 37C\_05\_11\_2020

### CONCEPTION-RÉALISATION D'UNE CALE SÈCHE COUVERTE DESTINÉE À LA CONSTRUCTION ET À LA RÉPARATION NAVALE LOURDE- CONSTITUTION DU JURY

Par délibération en date du 25 mars 2019, le Bureau communautaire a décidé le lancement de la construction d'une cale de radoub sous la forme d'une consultation en procédure de conception-réalisation.

Le jury avait été désigné par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2019. Suite au renouvellement des instances, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres du jury.

L'article R2171-16 du Code de la commande publique prévoit la constitution d'un jury dans le cadre des procédures de passation de conception-réalisation. Il est composé de personnes indépendantes des candidats.

Le jury se compose de la façon suivante :

- Le Président de la CAB ou son représentant
- De cinq élus de la CAB désignés par l'assemblée délibérante
- De trois personnalités disposant de la qualification professionnelle exigée pour participer à la procédure (désignés par le Président).

Il est proposé que les cinq élus communautaires désignés par l'assemblée délibérante soient les membres de la commission d'appel d'offres, à savoir :

**Le CONSEIL décide :**

**- De désigner les membres du jury suivants :**

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1	Claude COUQUET	1	Chantal PONCHEL
2	Didier DUCLOY	2	Laurence COLLAS-HURTREL
3	Caroline CARON	3	Jean-Michel DEGREMONT
4	Sandrine BARDEAUX	4	Jacques LANNOY
5	Philippe BEAUJARD	5	Jean-Louis VINCENT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Renaud TAUBREGEAS**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## COMMANDE PUBLIQUE

N° 38C\_05\_11\_2020

### MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE PORTANT SUR LE COMPLEXE CULTUREL ÉVÈNEMENTIEL "L'EMBARCADÈRE" À BOULOGNE SUR MER - CONSTITUTION DU JURY

Par délibération en date du 25 mars 2019, le Bureau communautaire a approuvé le programme du complexe culturel et événementiel « L'Embarcadère » et décidé son lancement sous la forme d'une consultation en dialogue compétitif.

Suite au renouvellement des instances, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres du jury.

L'article R2171-16 du Code de la commande publique prévoit la constitution d'un jury dans le cadre des procédures de passation de marchés globaux de performance. Il est composé de personnes indépendantes des candidats.

Le jury se compose de la façon suivante :

- Le Président de la CAB ou son représentant
- De cinq élus de la CAB désignés par l'assemblée délibérante
- De trois personnalités disposant de la qualification professionnelle exigée pour participer à la procédure (désignés par le Président).

Il y a lieu de désigner cinq titulaires et cinq suppléants parmi les membres du Conseil communautaire pour siéger au sein du jury dans le cadre du dialogue compétitif pour le programme « Embarcadère ».

**Le CONSEIL décide :**

**- De désigner les cinq titulaires et les cinq suppléants suivants pour siéger au sein du jury dans le cadre du dialogue compétitif pour le programme « Embarcadère ».**

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1	Claude COUQUET	1	Chantal PONCHEL
2	Didier DUCLOY	2	Laurence COLLAS-HURTREL
3	Caroline CARON	3	Jean-Michel DEGREMONT
4	Sandrine BARDEAUX	4	Jacques LANNOY
5	Philippe BEAUJARD	5	Jean-Louis VINCENT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Jean-Renaud TAUBREGEAS**

**Le Vice-Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 39C\_05\_11\_2020

### MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

L'objectif premier de la création entre plusieurs communes d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est de mutualiser des compétences qu'il exerce en lieu et place de ses communes-membres, dans le respect des principes jurisprudentiels de spécialité et d'exclusivité.

Ce transfert de compétences, plus ou moins étendu en fonction de l'EPCI considéré, suppose pour être pleinement opérationnels le transfert corrélatif des personnes, biens, équipements et contrats ainsi que des moyens financiers afférents à l'exercice des compétences transférées.

Afin de neutraliser les effets fiscaux de ces transferts pour le contribuable, tout en permettant à l'intercommunalité d'assumer la charge de ses nouvelles compétences, le législateur a mis en place un reversement de fiscalité entre l'EPCI et chaque commune, qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI et le cas échéant pour les communes-membres: l'attribution de compensation. Cette attribution de compensation est évaluée selon une méthode fixée par la loi par une commission *ad hoc*, la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dont l'organisation et la composition sont précisées de manière succincte par l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

#### MISSIONS DE LA CLECT

La CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation des charges financières transférées à l'EPCI, déduction faite des recettes également transférées, correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI. La CLECT doit être renouvelée à chaque renouvellement de mandat, la présente délibération vise donc à installer la CLECT pour permettre l'évaluation des transferts consécutifs à la loi NOTRe.

#### COMPOSITION DE LA CLECT

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune-membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, celle-ci compte nécessairement **au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes-membres**. En revanche, aucun nombre maximum de membres n'est imposé ou induit par les dispositions légales en vigueur.

Afin de respecter un équilibre en terme de population au sein de cette commission, il est proposé que les communes les plus peuplées :

- Boulogne-sur-Mer,
- Outreau,
- Saint Martin-Boulogne,

puissent avoir un ou des représentant(s) supplémentaire(s), suivant en cela la répartition au sein du Bureau communautaire. **Le nombre de membres est donc fixé à 28, répartis de la manière suivante :**

Commune	Population totale INSEE 2017 publiés le 30/12/2019	Nombre de représentants à la CLECT
BAINCTHUN	1 321	1
BOULOGNE	41320	5
CONDETTE	2 597	1
CONTEVILLE LEZ BOULOGNE	492	1
DANNES	1 321	1
ECHINGHEN	396	1
EQUIHEN PLAGE	2 773	1
HESDIGNEUL	700	1
HESDIN L'ABBE	1 889	1
ISQUES	1153	1
LA CAPELLE	1 667	1
LE PORTEL	9 343	1
NESLES	971	1
NEUFCHATEL HARDELOT	3 857	1
OUTREAU	13 596	2
PERNES	476	1
PITTEFAUX	137	1
SAINT ETIENNE AU MONT	5 140	1
SAINT LEONARD	3 505	1
SAINT MARTIN	11 390	2
WIMEREUX	6 743	1
WIMILLE	4 163	1
<b>TOTAL</b>	<b>114 899</b>	<b>28</b>

La loi impose que les membres composant la CLECT soient membres des conseils municipaux des communes-membres de l'EPCI.

Il est également précisé que la commission élira son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoquera la commission et déterminera son ordre du jour ; il en présidera les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'EPCI et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

#### Le CONSEIL décide :

**- de mettre en place une CLECT conformément à l'article 1609 nonies C du code général**

des impôts,

- de fixer à 28 le nombre de membres, suivant la répartition suivante : un membre par commune et 4 membres supplémentaires pour Boulogne-sur-Mer, 1 pour Outreau et 1 pour Saint-Martin.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20201105-39C\_05\_11\_2020-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 40C\_05\_11\_2020

### DÉSIGNATION - COLLÈGES ET LYCÉES DE L'AGGLOMÉRATION - MODIFICATION CONCERNANT LE COLLÈGE PILATRE DE ROZIER À WIMILLE

Lors de sa séance en date du 16 juillet dernier, le Conseil communautaire a désigné Madame Hélène TIERTANT (commune de Wimille) pour siéger au conseil d'administration du collège Pilatre de Rozier situé à Wimille.

Le principal du collège a fait savoir à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) que 70% des effectifs du collège proviennent de Wimereux et qu'à ce titre, il est important qu'un conseiller communautaire issu de cette commune siège au conseil d'administration du collège.

Hélène TIERTANT ayant donné son accord de principe, il y a lieu de procéder à son remplacement.

**Par application combinée des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »**

**Le CONSEIL :**

**- de désigner en qualité de représentant pour le conseil d'administration du collège Pilatre de Rozier à Wimille, en remplacement de Madame Hélène TIERTANT :**

	TITULAIRE
1	Guy BOUTLEUX

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 05 NOVEMBRE 2020  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Aurélien PORTUESE - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Dominique DUHAUTOY - Outreau, donnant pouvoir à Nadine LEROUGE - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau, donnant pouvoir à Chantal PONCHEL - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau, donnant pouvoir à Didier DUCLOY - Outreau  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Nathalie LEMAIRE - Le Portel, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont, donnant pouvoir à Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Hélène TIERTANT - Wimille, donnant pouvoir à Antoine LOGIE - Wimille

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Jimmy LEDRIN**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N° 41C\_05\_11\_2020**

**DÉSIGNATION - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE  
BOULOGNE-SUR-MER- NOUVELLE DÉSIGNATION**

Par une délibération en date du 16 juillet dernier, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de deux titulaires **Raphaël JULES** et **Mireille HINGREZ-CEREDA** pour représenter la Communauté d'agglomération du Boulonnais au conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Le conseil départemental ayant de son côté désigné également Mireille HINGREZ-CEREDA pour le représenter au conseil de surveillance, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

*Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.»*

**LE CONSEIL décide:**

**- de désigner au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer :**

	<b>TITULAIRE</b>
<b>1</b>	<b>Jean-Claude ETIENNE</b>

**en remplacement de Mireille HINGREZ-CEREDA.**

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE</b>		
<b>LE</b>		
<b>PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS</b>		
<b>LE</b>		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

## III

# DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 16 novembre 2020

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire- Equipement (DSCE) à destination des communes membres, affecter chaque enveloppe communale dans le respect des critères énoncés dans la délibération du 13 octobre 2016, à savoir : financement d'équipements neufs ou de grosse réhabilitation, excluant l'entretien et le fonctionnement de ces équipements qui doivent par ailleurs être affectés directement à la population ; conclure avec les communes les conventions de financement par projet, étant entendu que seuls les ordres de service travaux permettront en fin de programme de conserver le bénéfice du fonds de concours alloué par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB),

Vu l'arrêté 2020\_019 en date du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Antoine LOGIE pour toute question relative aux finances, aux partenariats institutionnels et aux les politiques contractuelles,

Considérant que la commune d'Outreau a sollicité l'attribution d'une enveloppe de 31 064 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire-équipement pour des travaux de rénovation du système de chauffage et l'installation de centrales d'air au Centre Henri Blanpain,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : D'attribuer la somme de 31 064 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire - équipement pour les travaux de rénovation du système de chauffage et l'installation de centrales d'air au Centre Henri Blanpain de la commune d'Outreau.

Article 2 : De conclure avec la commune d'Outreau une convention financière qui régit les modalités de versement de la subvention d'équipement.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 16/11/2020

Antoine LOGIE  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le : 16/11/2020*

*Publiée le :*



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [ebutelle@agglo-boulonnais.fr](mailto:ebutelle@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)